



REPUBLIQUE DE GUINEE PROCESSUS ELECTORAL



Ministère de l'Administration du Territoire
et de la Décentralisation (MATD)

Commission Electorale Nationale
Indépendante (CENI)

ELECTION PRESIDENTIELLE 2010

RAPPORT DE SYNTHÈSE

(26 Mars 2011)

Ce rapport a été préparé par la commission de preparation de l'atelier national d'évaluation de l'élection présidentielle 2010 et la Commission Electorale Nationale Indépendante avec l'appui technique de IFES et UTG-Projet PACE avec l'appui financier de l'UE, le PNUD et USAID



TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	5
INTRODUCTION	
7	
1^{ère} Partie - CADRE, PROCESSUS ET ACTIVITÉS	
10	
1. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL	
11	
1.1 La Constitution	
11	
1.2 Le Code Electoral	
11	
1.3 La Commission électorale Nationale indépendante (CENI)	
11	
1.4 La Cour Constitutionnelle	
12	
1.5 La Haute Autorité de la Communication	
12	
2. PREPARATION MATERIELLE ET TECHNIQUE DU SCRUTIN	
13	
2.1 Modernisation du fichier électoral	
13	
2.2 Formation et Procédures juridiques	
14	
2.3 Communication, Information et sensibilisation des électeurs	15
2.4 Assistance technique électorale	
17	
2.5 Observation électorale	
18	
2.6 Logistique	
18	
3. DEROULEMENT DU SCRUTIN	
20	
3.1 Campagne électorale	
21	
3.2 Scrutin du 27 juin 2010 : 1er Tour	
21	
3.3 Scrutin du 7 Novembre 2010 : 2 ^{ème} Tour	
22	
2^{ème} Partie - EVALUATION DE LA PERFORMANCE	
23	
1. CONTEXTE	
24	
2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	
24	

2.1	Objectif général	24
2.2	Objectifs spécifiques	24
2.3	Résultats attendus	
	24	
3.	PARTICIPANTS	
	25	
4.	METHODOLOGIE	
	25	
5.	DEROULEMENT	
	26	
6.	CONSTATS ET RECOMMANDATIONS/PISTES D'AMÉLIORATION	
	27	
A.	CONSIDERATIONS GLOBALES SUR L'EXPERIENCE ELECTORALE DE 2010	27
A1.	CE DONT ON PEUT ÊTRE PARTICULIÈREMENT SATISFAIT	
	27	
A1.1	Par rapport à l'esprit global	
	27	
A1.2	Par rapport à la dynamique participative	
	27	
A1.3	Par rapport au cadre légal, juridique et institutionnel	
	27	
A1.3	Par rapport à l'administration électorale	
	27	
A2.	CE DONT ON PEUT ÊTRE PARTICULIÈREMENT INSATISFAIT	
	27	
A2.1	Par rapport à la gestion de l'opération électorale	
	27	
A2.2	Par rapport au cadre légal, juridique et institutionnel	
	28	
A2.3	Par rapport à l'administration électorale	
	28	
B.	CONSIDERATIONS THEMATIQUES SUR L'EXPERIENCE ELECTORALE DE 2010	
	31	
B.1	CADRE LÉGAL, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	
	31	
B.2	FORMATION ET OBSERVATION ELECTORALE	
	33	
B.3	LOGISTIQUE ET SECURISATION	
	36	
B.4	DEROULEMENT DU SCRUTIN ET CENTRALISATION DES RESULTATS	38
B.5	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	
	41	

B.6	ADMINISTRATION ET FINANCES	
	44	44
B.7	ASSISTANCE TECHNIQUE	
	46	
B.8	FONCTIONNEMENT DE LA CENI ET DE SES DEMEMBREMENTS	47
B.9	FICHER ELECTORAL	
	49	

ANNEXES

- *Annexe 1 : Programme de l'atelier d'évaluation*
51
- *Annexe 2 : Liste des participants de l'atelier d'évaluation*
53
- *Annexe 3 : Résolutions de l'atelier*
57
- *Annexe 4 : Résultats de l'élection présidentielle 2010 (1^{er} et 2^{ème} tour)*

RESUME EXECUTIF

La République de Guinée qui s'étend sur une superficie de 245 857 km², pour une population de 11 millions d'habitants est subdivisée en 07 Régions Administratives et la zone spéciale de Conakry regroupant 33 Préfectures, 305 Communautés Rurales de Développement (CRD) et 38 Communes Urbaines dont 05 de la capitale Conakry.

Depuis l'ouverture démocratique, plus de 140 formations politiques légalement constituées animent l'activité politique. Cependant, les différentes élections ont souvent été boycottées par la plupart des Partis politiques de l'opposition.

L'organisation de l'élection présidentielle 2010 intervient dans un contexte caractérisé par des mouvements sociaux de grande ampleur, un changement de l'ordre constitutionnel suite à la prise du Pouvoir par l'Armée le 23 décembre 2008, l'impact de la répression de la manifestation du 28 septembre 2009, la signature de la Déclaration de Ougadougou, débouchant sur un nouveau départ sur le plan de la gouvernance, etc.

Au terme des Accords de sortie de crise, conclus le 15 janvier 2010 à Ouagadougou devant déboucher sur l'organisation d'une élection présidentielle libre et transparente dans un délai de six (6) mois, la CENI a élaboré un chronogramme prévoyant le 1^{er} tour de l'élection présidentielle le 27 juin 2010 qui a enregistré la participation de 24 candidats.

Le Fichier Electoral qui a été conçu sur une base de données des électeurs par Région Administratives a enregistré 4 270 531 inscrits, y compris 122 117 de l'Etranger, pour 8523 bureaux de vote. Ce Fichier Electoral consensuel a cependant présenté quelques manquements d'ordre techniques et a souvent alimenté la controverse.

Dans le cadre de la mise en application des 24 recommandations issues des travaux du Comité Interinstitutionnel pour le suivi du processus électoral, la CENI a procédé, dans l'entre 02 tours, au réaménagement des bureaux de vote qui est passé à 9.955.

Le 2^{ème} tour qui a fait l'objet de plusieurs reports s'est finalement tenu le 07 novembre 2010, avec plusieurs innovations. Il s'agit notamment des Décrets présidentiels, des Arrêtés conjoints CENI/MATAP, du déploiement de 16 000 agents de la FOSSEPEL, de la formation renforcée des acteurs du processus électoral, de la création d'un Centre de Coordination Intégré (CCI). Toute chose de nature à favoriser une meilleure organisation du second tour...

A l'issue des travaux de la Commission Nationale de Totalisation des résultats et, après examen des contestations des réclamations de l'UFDG et du RPG, la CENI a proclamé les résultats provisoires.

Le 18 novembre 2010, la CENI a transmis ces résultats à la Cour Suprême qui a proclamé les résultats définitifs, le 02 Décembre 2010, confirmant les délibérations de la CENI, ainsi qu'il suit :

- Nombre d'inscrits: 4 270 531
- Nombre de votants: 2 898 233
- Pourcentage: 67,87%
- Bulletins nuls: 89 594
- Suffrages exprimés: 2 808 639

- Suffrages obtenus par candidat :

Mamadou Cellou Dalein DIALLO:	1 333 666	Pourcentage : 47,48%
Professeur Alpha CONDE:	1 474 973	Pourcentage: 52,52%

Le Professeur Alpha CONDE est proclamé Président de la République de Guinée. Si les résultats issus du scrutin du 07 novembre 2010 ont permis à la Guinée de renouer avec le Communauté Internationale, il n'en demeure pas moins que le processus électoral a connu quelques faiblesses et dysfonctionnements, auxquels il convient d'apporter des solutions.

C'est dans cette perspective qu'il a été organisé à Kindia du 24 au 26 mars 2011, un atelier ayant pour objectif d'évaluer de manière systématique l'ensemble des opérations de l'élection présidentielle 2010.

Y ont pris part une centaine de participants composée des Commissaires de la CENI, des cadres du MATD, des représentants de la Présidence de la République, de la Primature, des Ministères impliqués dans la conduite du processus électoral, du CNT, de la FOSSEPEL, de la Cour Suprême, des 02 Alliances, du CNOSEC, de la Presse et des Partenaires au développement.

Pendant trois (03) jours de travaux, les participants ont procédé au diagnostic du processus électoral dans ses différentes étapes et composantes, à travers 9 Axes ou Thématiques. Des recommandations ont été formulées pour l'amélioration des futures élections devant conduire à l'achèvement du processus de démocratisation dans laquelle la Guinée s'est engagée.

L'atelier a produit un Rapport Intégral dénommé : **RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2010.**

INTRODUCTION

S'étendant sur 245 857 km², la République de Guinée compte 4 régions naturelles que sont la Basse Guinée, la Haute Guinée, la Moyenne Guinée et la Guinée Forestière. Elle se présente comme une synthèse de l'Afrique de l'Ouest tant du point de vue physique qu'humain. Administrativement, elle se subdivise en 8 régions administratives regroupant 33 préfectures, 305 Communautés rurales de développement (CRD) et 5 Communes dans la zone spéciale de la capitale Conakry.

D'après les données du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), la République de Guinée compterait de nos jours près de 11 millions d'habitants avec une forte concentration dans la capitale Conakry, dans la Région forestière (N'Zérékoré, Gueckédou) et dans les zones minières de la Haute Guinée (Siguiri, Kérouané) et de la Basse côte (Fria, Boké).

Du point de vue politique, à la date d'aujourd'hui, près de 125 formations politiques légalement constituées occupent le paysage politique guinéen. Il faut toutefois faire remarquer que depuis l'élection présidentielle de 1993, puis celles législatives de 2002 et après la présidentielle de 2003, jusqu'en 2006, les élections ont été boycottées par la majorité des partis politiques dits de l'opposition radicale au régime du Général Lansana CONTE, arrivé au pouvoir suite au coup d'Etat de 1984 consécutif au décès du Père de l'Indépendance guinéenne Ahmed Sékou TOURE. Ce coup d'Etat du CMRN (Comité Militaire de Redressement National) survenu le 3 avril 1984, mettait fin à 26 années de règne du Parti unique et ouvrait la voie à un multipartisme intégral qui avait redonné espoir à des milliers de guinéens ayant pris le chemin de l'exil.

Après des années de boycott suivies de la suspension de la Guinée de certaines instances internationales (ce qui eut pour conséquence de diminuer l'accès à des financements de projets et programmes de développement socio économique), l'opposition obtint des concessions au terme d'un dialogue avec le parti au pouvoir affaibli par les événements de janvier et février 2007 qui avaient abouti à la mise en place d'un gouvernement de consensus avec à la tête un Premier Ministre, Chef de Gouvernement.

L'Assemblée Nationale adopte quatre projets de Lois essentiels au processus électoral :

- Loi portant amendement du Code Electoral avec comme point saillant, l'implication de la Commission Electorale Nationale Indépendante dans toutes les phases d'organisation des consultations électorales et référendaires ;
- Loi portant statut des Partis politiques de l'opposition ;
- Loi L/2007/013/AN portant Création, Attributions, Compositions, Organisation et Fonctionnement de la CENI ;
- Loi portant modalités de subventions publiques des activités des partis politiques.

Dès lors, la voie était ouverte pour un processus électoral bénéficiant de l'appui de la Communauté internationale.

C'est ainsi que sur requête des Autorités guinéennes, il est mis en place, sur la base d'une Convention signée avec le Système des Nations Unies en juillet 2007, un Projet d'Appui aux Elections Législatives (PAEL) suivi de peu par l'entrée en fonction de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) en décembre 2007. Une autre Convention de financement obtenue avec l'Union européenne permet l'acquisition de matériels et d'équipements de recensement biométrique en vue de la construction d'un fichier électoral moderne et consensuel, indispensable à l'organisation d'élections crédibles dont les résultats seront acceptés de tous.

Officiellement lancée en août 2008 pour une durée maximale de deux mois, le recensement des électeurs a connu plusieurs interruptions et des fortunes diverses. Il s'est finalement achevé en mai 2009, soit neuf mois après son lancement.

Le 23 décembre 2008 dès l'annonce du décès du Général Lansana CONTE, le Capitaine Moussa Dadis CAMARA s'empare du pouvoir à la tête d'une junte militaire constituée en Conseil National Pour la Démocratie et le Développement (CNDD), avec la promesse d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel au cours de l'année.

Dès le 04 janvier 2009, une Ordonnance du CNDD (Ordonnance 015/CNDD/SGG/2009) fait de la CENI l'Organisatrice des élections en République de Guinée, avec comme partenaire technique, le Ministère de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques (MATAP). Pour la classe politique guinéenne, c'était une avancée significative pour l'achèvement du processus de recensement des électeurs et pour des élections transparentes et justes en Guinée. Dans cet optimisme, le Forum des Forces Vives se constitue, regroupant partis politiques, syndicats, organisations religieuses et de la société civile, formulant un plan de transition qui prévoit la tenue d'élections générales avant fin 2009. Le forum obtint du CNDD la constitution d'un Comité ad hoc chargé de réfléchir sur la faisabilité d'un tel chronogramme

La détérioration de la situation sécuritaire et les violations répétées des droits de l'homme culminent lors des massacres du 28 septembre consécutifs au rassemblement de l'opposition qui contestait l'intention du Président du CNDD de se présenter à l'élection présidentielle en contradiction avec ses engagements.

Fortement préoccupée par l'évolution de la situation en Guinée, la communauté internationale se constitue en Groupe International de Contact sur la Guinée (GIC-G) suite à sa réunion tenue à Addis Abéba (Ethiopie) en janvier 2009 afin de suivre la situation avec toute l'attention requise et de continuer à coordonner et harmoniser leurs efforts tendant au rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel sur la base des éléments pertinents du communiqué de la CEDEAO du 10 janvier 2009 à savoir entre autres :

- La mise en place d'un Conseil National de Transition (CNT) organe délibérant regroupant civils et militaires en vue de la réalisation des objectifs de la Transition ;
- La mise en place d'un forum consultatif regroupant toutes les composantes de la société guinéenne qui servira de cadre au dialogue permettant aux guinéens d'œuvrer au renforcement de la cohésion nationale ;
- Le parachèvement du processus de transition à travers l'organisation d'élections libres, régulières et transparentes en 2009 ;
- La non participation des membres du CNDD ainsi que du Premier Ministre de transition et des membres de son gouvernement aux Elections à organiser en 2009.

Dans ce contexte accentué par des dissensions croissantes au sein de la junte face à la pression internationale pour poursuivre les responsables des tueries de septembre 2008, le Capitaine Moussa Dadis CAMARA est victime d'une tentative d'assassinat par son Aide de camp. Sérieusement blessé, il est alors remplacé par le Général Sékouba KONATE, deuxième vice président du CNDD et Ministre de la Défense Nationale.

Sous la médiation du Président burkinabè Blaise COMPAORE, désigné par la CEDEAO comme médiateur de la crise guinéenne, la Déclaration de Ouagadougou est signée le 15 janvier 2010 entre le capitaine Moussa Dadis CAMARA et le Général Sékouba KONATE, ce dernier étant officiellement désigné Président par intérim de la République de Guinée.

Aussi, en l'absence d'un cadre constitutionnel opérationnel, la Déclaration de Ouagadougou constitue t-elle le socle du processus de transition en cours. Elle prévoit la création d'un Conseil National de Transition (CNT) chargé de la révision du cadre législatif, la nomination d'un Premier Ministre issu des Forces vives, la formation d'un Gouvernement d'union

nationale, la révision du fichier électoral et l'organisation d'élections présidentielles dans les six mois. L'impossibilité pour les acteurs de la transition de se présenter à cette élection présidentielle crée une situation inédite dans la région et constitue l'un des facteurs clés de la réussite du processus électoral en Guinée.

La détermination du nouveau Président de la Transition a vite eu raison des tergiversations et, en moins d'un mois, le CNT est mis en place, suivi de la nomination du Premier Ministre et des membres de son Gouvernement. Le triumvirat Premier Ministre, Présidente du CNT et Président de la CENI est consacré par le Président de la Transition, unique responsable de la conduite de la Transition.

Dans le cadre de cette Transition, la CENI est devenue une institution de la République de Guinée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Exerçant dans un contexte juridique et institutionnel d'une grande complexité, la CENI a su relever le défi de l'organisation de ce premier scrutin de son histoire dans des délais très courts conformément au chronogramme élaboré à cet effet et validé par le Président de la Transition.

Le scrutin du 27 juin 2010 s'est construit autour d'un fichier électoral consolidé qui compte 4 297 688 inscrits, dont 122 117 à l'étranger. S'il est globalement accepté par l'ensemble des acteurs du processus, les quelques défaillances techniques qui ont entouré son élaboration alimentent de nombreuses récriminations : marginalisation de majeurs, difficultés d'accès aux CARLE pour les populations rurales reculées, taux important d'erreurs de saisie ou de traitement. Les opérations d'épuration des listes ont révélé que 491 241 inscrits présentent des anomalies qui en interdisaient le traitement, obligeant la CENI à élaborer une procédure exceptionnelle pour leur permettre de prendre part au vote avec leur récépissé d'inscription.

Sur cette base et fort de l'environnement juridique et politique ainsi créé, la CENI a peaufiné son dispositif technique et opérationnel pour rendre possible la tenue effective du scrutin du premier tour le 27 juin 2010. Pour la première fois dans l'histoire de la Guinée indépendante, des élections véritablement ouvertes et acceptées de toutes les composantes politiques du pays sont organisées. Sur la base de l'appel à candidature lancé par la Cour Suprême le 13 mai 2010, après validation sur le plan de la santé des intentions par un Collège de médecins assermentés constitué à cet effet, 24 candidatures ont été validées pour ce premier tour, malgré le montant du cautionnement fixé à quatre cent millions de GNF qui semblait avoir limité le droit à la candidature.

1^{ère} PARTIE : CADRE, PROCESSUS ET ACTIVITÉS

1. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL

1.1 La Constitution

La Constitution promulguée par le décret D/2010/068/PRG/SGG du 07 mai 2010, portant promulgation de la Constitution de la République de Guinée adoptée par le Conseil National de la Transition le 19 avril 2010, dispose à son article 2 que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants élus ou par voie de referendum et qui précise que ses élections sont organisées et supervisées par une Commission Electorale Nationale Indépendante.

La Constitution pose également le principe de la séparation des pouvoirs et de la libre compétition des Partis Politiques pour le pouvoir d'Etat.

1.2 Le Code Electoral

Le Code Electoral est adopté par la loi L/2010/001/CNT du 24 mai 2010, révisant la Loi Organique L/95/011/CTRN du 12 mai 1995, portant Code Electoral. Cette Loi organise les modalités des différents scrutins référendaire, présidentiel, législatif et locaux de la République de Guinée et, précise le cadre de l'éligibilité à ses élections et le contentieux propre à chacune d'elle.

Dans le cadre des arrangements de sortie de crise, un nombre important de décisions, ont été arrêtées. Certains de ces arrangements ne sont prévus par aucune Loi. D'autres, considérés comme consensuels ou de compromis ont soit remplacé la Loi, soit été adoptés en marge de celle-ci. Ces arrangements que connaissent tous les régimes en sortie de crise ne sont pas propres à la Guinée. Très souvent en effet, des compromis politiques ont été adoptés en réponse à des problèmes pressants pour la solution desquels les Institutions traditionnelles n'ont pas de provisions adaptées. C'est le cas de toute la question des enveloppes pour les bulletins, de la reprise de la carte électorale entre les deux tours, le vote avec la carte alphanumérique, des exceptions sur les guinéens de l'étranger, des bureaux spéciaux ou du vote par dérogation.

Ces solutions pragmatiques, bien qu'à la frontière de la légalité, ne peuvent être blâmées, tant elles n'ont pas pour objet de créer des privilèges non fondés ou de s'inscrire durablement dans l'exception.

1.3 La Commission électorale Nationale indépendante (CENI)

La CENI est créée par la loi 2007/013/29 octobre 2007. La CENI est l'organe chargé à titre principal de la conception de l'organisation des élections, de la prise de décision et de l'exécution depuis l'inscription sur la liste électorale jusqu'à la proclamation des résultats provisoires. Elle partage cette prérogative avec le Ministre chargé de l'intérieur et ce pour toutes les consultations électorales et référendaires.

La CENI est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, elle veille à ce que la loi électorale soit appliquée et respectée aussi bien par les Autorités administratives que par les Partis politiques, les candidats et les électeurs. Ses membres bénéficient de l'immunité judiciaire sauf en cas de flagrant délit.

Elle est composée au niveau central de 25 membres repartis comme suit :

- Dix (10) représentants désignés par les Partis Politiques de la Majorité ;
- Dix (10) représentants désignés par les Partis Politiques de l'Opposition ;
- Trois (3) représentants désignés par les Organisations de la Société Civile ;
- Deux (2) représentants désignés par l'Administration.

Quatre scrutins ont été prévus au programme de la CENI pour les élections de sortie de crise. Il s'agit notamment de l'élection Présidentielle, l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, des élections Communales, des élections Communautaires

Le bureau de la CENI comprend un Président, deux Vices Présidents, un Rapporteur et un Trésorier, il est nommé pour 5 ans. La majorité et l'opposition désignent chacune un Vice Président. Elles désignent le Rapporteur et le Trésorier par consensus.

Un Secrétaire Général choisi parmi les fonctionnaires actifs est nommé par Arrêté du Ministre chargé de l'intérieur sur proposition du Président de la CENI.

Avant d'entrer en fonction, les membres de la CENI prêtent serment.

Dans le cadre des élections Présidentielles 1^{er} et 2^{ème} tour la Présidence de la République et l'Administration ont adopté un certain nombre de Décrets, Arrêtés conjoints CENI/MATAP qui ont facilité et organisé la mise en œuvre de ce scrutin.

- Création d'un Comité de suivi et évaluation des actes préparatoires du 2^{ème} tour;
- Convocation du corps électoral ;
- Nomination d'un Médiateur de la République ;
- Décisions portant sur la définition du rôle des Chefs de Quartiers et Présidents de Districts;
- Modalités de vote par dérogation;
- Utilisation de l'enveloppe pour le second tour;
- Caractéristiques techniques des enveloppes à utiliser ;
- La création de commissions de réception et d'acheminement des PV des bureaux de vote;
- Détermination des procédures et modalités de vote pour le second tour;
- Détermination du nombre des bureaux de vote des 56 circonscriptions électorales;
- Modalités de vote des populations déplacées et des malades hospitalisés à la suite des manifestations du 22 octobre 2010 ;
- Création d'un Centre de Coordination Intégré ;
- Création de la Commission Nationale de Totalisation des résultats de vote ;

1.4 La Cour Constitutionnelle

Elle veille au terme de l'article 93 de la Constitution à la régularité des élections nationales et des referendums dont elle proclame les résultats définitifs.

Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des activités des pouvoirs législatif, exécutif et des autres organes de l'Etat. Cette Institution n'ayant pas été installée, c'est la Cour Suprême qui exerce ses attributions en matière électorale.

Elle a rendu quatre décisions dans le cadre des scrutins de la transition pour l'élection présidentielle.

1.5 La Haute Autorité de la Communication

Cette Institution a pour mission de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse ainsi que tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi ; elle veille au respect de la déontologie en matière d'information et à l'accès équitable des Partis politiques, des Associations et des Citoyens aux moyens officiels d'information et communication. Elle a été associée intimement par la CENI à cette étape du processus électoral.

2. PREPARATION MATERIELLE ET TECHNIQUE DU SCRUTIN

2.1 Modernisation du fichier électoral

La Guinée disposait d'un Fichier Electoral informatisé depuis 1993. Mais ce Fichier ne comportait que des données alphanumériques et ne permettait donc pas de délivrer aux électeurs un document d'identification fiable. Face aux multiples difficultés rencontrées dans l'identification des électeurs lors du vote et à l'usage abusif des attestations d'identification, le Gouvernement et la classe politique ont décidé d'améliorer ce Fichier par l'introduction des données biométriques (photo et empreintes digitales).

Cette opération nécessitait d'importants moyens humains, matériels et financiers ainsi qu'une technologie avancée dont ne disposait pas le pays. C'est ainsi que le Gouvernement a introduit une requête auprès des partenaires au développement en vue d'une assistance. Une convention a été signée avec le PNUD et l'Union Européenne pour bénéficier d'un appui financier permettant l'acquisition des équipements informatiques nécessaires à la conduite de l'opération assortie d'une assistance technique. La SAGEM (une société française) a été retenue comme opérateur technique dans la mise en œuvre de cette biométrie à la suite d'un appel d'offres international lancé par le PNUD.

Un certain nombre d'actions d'urgence (sélection de fournisseurs, test pilote etc...) sont alors engagées dont notamment la création du Projet d'Enregistrement et de Révision des Listes Electorales (PERLE). Ce projet aura à son actif le recrutement et la formation de plus de 1800 agents techniques de recensement des électeurs, la constitution de 924 Commissions Administratives de Révision des Listes Electorales (CARLE) et le recrutement et la formation de 10000 membres de Commissions pour l'opération de recensement des électeurs. Pour la modernisation du fichier électoral, il a été introduit la biométrie dans le système d'identification des électeurs. Deux grandes Instances de décision sont implantées pour assurer le pilotage des opérations : Le Comité Technique et le Comité de Pilotage dont les sessions sont préparées et alimentées par la Réunion des Points focaux regroupant l'ensemble des partenaires impliqués dans le processus électoral.

Au plan local, il a été mis en place avec l'appui des partenaires, le Projet d'Enregistrement et de Révision des Listes Electorales (PERLE) qui comptait des opérateurs de saisie (1 à 2 par commission administrative), des maintenanciers (1 par préfecture ou commune de Conakry), des superviseurs techniques (1 par région administrative) et des coordinateurs régionaux (1 par région). Les partenaires au développement ont mis sur pied le Projet d'Appui aux Elections placé sous la tutelle du PNUD.

Le Fichier existant jusqu'alors (celui de 2005) a servi de base pour l'enregistrement des électeurs qui a commencé le 28 Octobre 2008 dans les 33 préfectures et les 5 communes de Conakry. Il s'est achevé le 25 avril 2009 dans les 924 CARLE du pays.

Conformément au Code Electoral, chaque CARLE a fonctionné avec la composition suivante ;

- un représentant de l'administration, Président ;
- un représentant de la commune ou de la CRD, membre ;
- un représentant par parti politique engagé dans les élections, membre.
- Le ou les opérateurs de saisie constituaient un personnel d'appui à la CARLE
- A l'étranger, le recensement s'est déroulé en deux étapes :
- Première étape : septembre-octobre 2009 au niveau de 18 ambassades et consulats guinéens dans 17 pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique pendant 15 jours avec 27 CARLE.

- Deuxième étape : mars-avril 2010 pour 20 jours dans les mêmes pays avec 62 CARLE.

Toutes les données issues du recensement ont été gravées sur CD et remontées au Site Central pour le traitement informatique. L'opérateur chargé du pilotage technique des travaux au Site Central et de toute la biométrie était toujours la SAGEM.

Ensuite l'on a procédé à l'édition des listes électorales provisoires qui ont été affichées dans toutes les commissions administratives de l'intérieur et de l'extérieur du pays en vue d'éventuelles corrections. Cet affichage a duré deux semaines courant mars-avril 2010.

Les données corrigées ont été remontées au Site Central pour traitement. C'est après cette opération que l'affectation des électeurs dans les bureaux de vote a été faite ainsi que l'édition des listes électorales définitives, des listes d'émargement et l'impression des cartes d'électeurs biométriques.

2.2 Formation et Procédures juridiques

Dans le souci de mieux contribuer à l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles, la CENI et son principal partenaire, le MATAP, ont élaboré un Plan d'action aux fins de pouvoir assurer avec plus de professionnalisme et d'efficacité, l'administration des multiples formations inscrites dans le Plan opérationnel de la CENI. Les principales activités exécutées dans ce cadre se résument comme suit :

- Elaboration du Plan d'action du Département Formation et Procédures Juridiques ;
- Organisation de plusieurs Ateliers de formation au nombre desquels on peut citer : (i) Atelier de Planification Stratégique (ii) Atelier sur la cogestion du processus électoral (iii) Ateliers régionaux sur le renforcement des capacités des Cellules préfectorales de gestion du processus électoral (iv) Atelier sur la Nouvelle stratégie de gestion du processus électoral (v) Formation des Assistants Techniques des Cellules préfectorales de gestion du processus électoral (vi) Formation des Présidents des CEPI et CECI de Conakry sur la stratégie d'affichage et distribution des cartes d'électeurs (vii) Formation des Administrateurs territoriaux et élus locaux sur les enjeux du processus électoral (viii) Formation de la Force Spéciale de Sécurisation du Processus Electoral (FOSSEPEL) (ix) Formation des membres des CECI de Conakry (x) -Formation des formateurs nationaux des agents des bureaux de vote (xi) Formation des formateurs locaux des agents des bureaux de vote (xii) Formation des agents des bureaux de vote (xiii) Formation des membres des Commissions administratives de centralisation des votes (xiv) Formation des formateurs nationaux des démembrements de la CENI (xv) Formation des démembrements de la CENI.

Toutes ces activités s'inscrivaient dans le cadre des missions dévolues au Département de la Formation mais visaient un appui au processus électoral en vue de :

- Contribuer à la mise en place d'un plan de formation à l'intention de la CENI et ses Démembrements et les autres acteurs du processus électoral (Cadres du MATAP, membres des Bureaux de vote, Commissions Administratives, Médias, Forces de Défense et de Sécurité et autres acteurs) ;
- Assurer l'élaboration des textes à caractère juridique, des manuels de formation, des outils et matériels pédagogiques ;
- Planifier, exécuter, suivre et évaluer la formation continue des membres de la CENI et ses Démembrements et des autres acteurs du processus électoral ;
- Contribuer à améliorer la compréhension de la CENI et ses Démembrements et les autres acteurs sur le processus électoral en général et sur leurs rôles et responsabilités respectifs, en particulier;
- Assurer le conseil juridique sur les contentieux électoraux : listes électorales, examen des candidatures pour les futures consultations, etc.

En marge des activités de formation, le Département a initié et réalisé entre autres :

- Le toilettage du code électoral ;
- La conception et l'élaboration des documents suivants :
 - Le Guide des membres des bureaux de vote ;
 - Le Guide pratique pour la distribution des cartes d'électeurs ;
 - Le Guide sur la stratégie d'affichage et de correction des listes électorales provisoires ;
 - Le Manuel de formation des démembrements de la CENI ;
 - Le Guide pratique de formation des Commissions administratives de centralisation des votes ;
 - Le Guide pratique des observateurs nationaux ;
 - Le Guide pratique des observateurs internationaux.

2.3 Communication, Information et sensibilisation des électeurs

Tenant compte du rôle de l'information dans une structure comme la CENI, elle sera l'objet de la création d'un Département de l'Information, Sensibilisation et Communication (DISC). L'Information et la Communication électorales sont au cœur des activités de la CENI et donc du processus électoral.

C'est pourquoi, pour matérialiser leur synergie d'action et mener à bien toutes leurs activités conjointes, la CENI et le MATAP créent par Décision N° 0164 du 21 août 2009 un organe de coordination des activités de Communication CENI-MATAP dénommé « Cellule de Communication et de Sensibilisation Electorale (CCSE) ».

L'article 2 de cette décision stipule que la Cellule a pour mission de servir d'interface entre la CENI-MATAP et les Médias en matière de communication électorale.

A ce titre, la Cellule de Communication et de Sensibilisation Electorale assurera la coordination des activités de communication institutionnelle menées par la CENI et le MATAP dans le cadre du processus électoral à travers le suivi de la stratégie et des plans de communication électorale de la CENI et du MATAP. En outre, elle est également en charge de la formation, de la sensibilisation et de l'éducation des populations en vue de permettre aux citoyens de se mobiliser pour le succès du processus électoral dans un environnement apaisé.

Pour assurer sa mission la Cellule est composée de 10 membres nommés par la Décision N° 0165 du 21 août 2009. Elle se compose comme suit : 3 représentants de la CENI, 3 représentants du MATAP, 2 représentants des partenaires, 1 représentant du Ministère de l'Information, 1 représentant du Ministère des Télécommunications et de Nouvelle Technologie.

Plusieurs structures d'appui au processus électoral ont contribué à donner un contenu aux activités de la Cellule: le Département Information, sensibilisation, communication de la CENI, IFES, Search for Common Ground, le Projet Faisons ensemble, l'ONG Alliance-Guinée, le MATAP, la Maison de la presse/centre de communication électorale.

Dans cette mission de formation citoyenne et d'information, une place-clé a été accordée aux campagnes multi médiatique et à la sensibilisation, notamment sur des questions telles que la Démocratie et la citoyenneté, l'esprit d'apaisement, le renforcement de l'unité nationale et la paix, avec un accent particulier sur l'acceptation des résultats issus du vote.

Dans le cadre du choix des supports d'informations pour la diffusion des messages de sensibilisation autour du processus électoral, un accent particulier a été mis sur l'information à caractère public devant être véhiculée par les médias de service public.

C'est dans cette perspective que la CENI et le MATAP ont initié et mis en place un cadre structuré et légal de partenariat avec le Ministère de la Communication pour une couverture officielle maximale de toutes les activités liées au processus électoral.

Le but de cet accord cadre a été de définir les principales obligations des uns et des autres pour une gestion maximale de l'information sur le processus. C'est autour des obligations contenues dans cet Accord-cadre qu'ont été élaborés les programmes produits et diffusés par les médias de service public.

L'objectif de ces programmes a été de mobiliser et de sensibiliser les citoyens d'abord à aller retirer leurs cartes d'électeurs, ensuite à se rendre massivement dans les bureaux de vote, afin de choisir le candidat de leur choix et enfin à accepter les résultats issus des urnes sans violence.

La CENI a consenti à ce que ses représentants et ses démembrements participent aux émissions produites par les organes audio-visuels et autres programmes réalisés par les autres médias d'Etat.

En plus de cet accord-cadre de partenariat liant la CENI-MATAP et le Ministère de la Communication, d'autres cadres formels de concertation et de travail ont été instaurés entre la Cellule de Communication, sensibilisation-électorale et des structures d'accompagnement de la CENI. Toutes ces structures se sont retrouvées, chaque semaine durant tout le processus pour réfléchir, élaborer, mettre en œuvre et suivre l'exécution des différentes stratégies de communication liées au processus électoral.

Ce qui a permis de doper le processus électoral et d'obtenir des résultats qui ont renforcé la confiance entre la CENI et les partenaires qui se sont investis dans l'amélioration de la communication électorale. On peut entre autres citer (i) La mise en place d'un double mécanisme d'information interne, (ii) La Collaboration diversifiée et soutenue avec les médias (iii) L'Initiation de conférences et points de presse (iv) Les interviews radiodiffusées et la participation aux débats interactifs (v) La participation aux campagnes de sensibilisation électorale avec les partenaires (vi) La Participation et / ou représentation de la CENI aux ateliers et autres rencontres officielles et activités de formation (vii) L'initiation de tournées de sensibilisation des partis politiques (viii) L'Accréditation, en collaboration avec le CNC, des journalistes pour la couverture du scrutin (ix) L'installation d'un "Point focal du DISC" au Centre de communication électorale (x) L'activation des points focaux du DISC au sein des démembrements (rapporteurs CECI, CESPI, CEPI)

Parallèlement, la CENI a continué à animer avec régularité le site Web et le mensuel de la CENI : (<http://www.ceniguinee.org/> et CENI INFOS. En novembre 2010, le taux de visites entrantes sur le site officiel a été 82.280 visiteurs. Soit une moyenne journalière de 3.000 visiteurs. Il faut noter que depuis le 10 mai, 228 653 visiteurs sont entrés sur le site. Quant au magazine CENI INFOS, de 20 pages, il est tiré à 5.000 exemplaires et est à sa dix-septième (17ème) édition. Le magazine de la CENI a été un moyen efficace d'information des démembrements et des partenaires.

Au plan externe la collaboration a été diversifiée et soutenue avec les médias à travers des séries de conférences et points de presse. Grâce à l'ouverture du Centre de communication électorale, la quasi-totalité des médias nationaux et une partie des médias étrangers ont pu couvrir et relayer les activités de la CENI.

Ces rencontres avec les médias ont permis de répondre aux demandes des citoyens en matière d'informations sur le processus électoral. Les principaux sujets portés à la connaissance des médias ont concerné tous les axes de l'évolution du processus électoral.

Outre les activités susmentionnées, le Département a initié et mis en œuvre une série de campagnes de sensibilisation en direction des partis politiques et des démembrements de la CENI. On peut noter ainsi:

- La tournée effectuée au siège du RPG et de l'UFDG, en prélude au 2ème tour
- La tenue des réunions périodiques avec les démembrés de la CENI (les rapporteurs des CECI, CESPI et CEPI)

Ces activités ont permis de vulgariser les étapes du processus de l'élection présidentielle 2010. Elles ont rendu accessibles les changements de procédure intervenus au fur et à mesure de l'évolution du processus. La campagne médiatique a également permis d'éclairer les questions suscitées par l'implication de certains acteurs dans le processus tels la Cour Suprême, la FOSSEPEL et la nécessité d'organiser le second tour.

2.4 Assistance technique électorale

Dans le cadre du processus électoral en Guinée, l'assistance électorale peut se définir par le support légal, technique, logistique et financier apporté à la révision du code électoral, aux processus électoral et aux institutions chargées d'organiser les élections en l'occurrence la CENI et la MATAP.

L'assistance électorale a débuté dès la signature de la convention entre le Pnud et le gouvernement guinéen et s'est amplifiée avec la mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) en octobre 2007. Elle est composée par les partenaires techniques qui apportent des appuis techniques, logistiques et financiers à la CENI et au MATAP, grâce à l'appui financier des bailleurs à travers le basket fund (fond commun) : Ces bailleurs sont : l'UE, le PNUD, l'USAID, l'ACDI, l'OIF, la CEDEAO, la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Japon, la Chine, le Nigéria. Cette assistance électorale se réalise à travers l'appui technique et la mise à disposition des experts nationaux et internationaux, des matériels et équipements et des moyens financiers.

Les assistants techniques ont travaillé en étroite collaboration avec la CENI et le MATAP dans les cellules techniques, les réunions ad hoc et dans toutes les commissions de travail. Ils ont apporté leur expertise et des conseils qui ont facilité certaines prises de décision.

Pour assurer cette assistance, des structures avaient été mises en place : la réunion des points focaux, la cellule technique d'action et de suivi du processus électoral. La coordination de l'assistance électorale se faisait à travers la rencontre hebdomadaire des points focaux qui regroupent la CENI, le MATAP et l'ensemble des bailleurs qui ont apporté des contributions au processus électoral ; ensuite il y avait une rencontre hebdomadaire des assistants techniques pour coordonner la mise en œuvre des activités des partenaires techniques.

Les ONG et agences techniques d'exécution sont composées de : IFES, NDI, SFCG, Faisons Ensemble et chacun, apporte son appui à la CENI et au MATAP selon son domaine de compétence.

Il faut noter que de cette assistance technique, la CENI a tiré des avantages considérables. Dépendant du degré de professionnalisation de la CENI, l'assistance a été indispensable pour :

- relever la qualité de l'administration électorale ;
- aider à la mise en application de normes internationales pour rehausser la liberté et l'équité des processus électoraux ;
- renforcer l'amélioration durable du processus électoral ;
- améliorer son service et sa crédibilité grâce à l'acquisition de la technologie appropriée ;
- améliorer son processus de budgétisation et de comptabilité.

2.5 Observation électorale

Il convient de préciser qu'à l'approche du scrutin, aucun article du Code Électoral existant ni de la Constitution en vigueur ne contenait des dispositions concernant l'observation électorale.

Aucune règle, aucun mécanisme et aucune indication n'existant sur l'observation la CENI a mis en place un Comité d'Accréditation de 5 membres composé de la CENI, du MATAP, du MAE et de la FOSSEPEL. Le Comité d'Accréditation avait pour mandat:

- La réception des demandes d'accréditation
- L'analyse de ces demandes
- L'accréditation des organisations et des observateurs
- La formation des observateurs électoraux

Il est l'organe chargé de l'accréditation des observateurs électoraux pour toutes les élections en République de Guinée.

Il faut souligner que bien avant la mise en place de ce Comité, deux missions d'observation de long terme étaient sur le terrain. Il s'agit des missions de l'Union Européenne et du Carter Center.

Une équipe technique composée de neuf membres a été mise sur pied avec pour mission de :

- Accueillir les observateurs électoraux;
- Enregistrer les observateurs électoraux;
- Identifier les observateurs électoraux.

Une entreprise privée viendra avec son équipement et son personnel pour la production des badges d'accréditation nécessaires.

Malgré le retard considérable pour la mise en place du Comité et de son équipe technique et le manque d'expérience dans le fonctionnement de l'accréditation d'organismes nationaux et internationaux pour l'observation électorale, 55 entités qui répondaient aux critères ont pu être accrédités pour un total de 3813 observateurs nationaux et 631 internationaux en dehors des délégués des partis politiques et des moniteurs déployés sur le terrain par IFES. Pour le second tour de l'élection présidentielle du 7 novembre 2010, 398 structures ont été validées qui ont déployé près de 5357 observateurs sur toute l'étendue du territoire national.

2.6 Logistique

Se rapportant au domaine de la mise à disposition des matériels et des agents électoraux pour permettre aux électeurs guinéens de voter lors des premier et deuxième tours de l'élection présidentielle de 2010, le volet logistique a consisté à élaborer un plan d'action pour réaliser les neuf objectifs spécifiques ci-après visant : (i) à posséder une connaissance précise de la zone de responsabilité lui permettant de donner des avis avisés tant pour les besoins de planification de moyen terme que pour la conduite courante des actions opérationnelles, (ii) à définir et classer les matériels électoraux en une nomenclature suffisamment exhaustive pour ne laisser aucune brèche à l'improvisation, mais simple pour être facilement compréhensible par tous les agents électoraux qui seront amenés à utiliser ces matériels, (iii) à inventorier les matériels existants et réutilisables de sorte à minimiser les coûts d'acquisition de matériels et équipements à réaliser en complément et à exprimer ces besoins complémentaires, (iv) à déployer les matériels disponibles et les agents électoraux aux différents moments où leur présence a été utile dans les différentes localités de la zone de responsabilité, (v) à replier et faire conserver les matériels réutilisables après emploi et les agents électoraux à l'issue de leurs

prestations, (vi) à ramasser et transférer les résultats après les votes vers les différents lieux où ils doivent être traités, (vii) à identifier des compétences nationales, à les regrouper en une Equipe d'Appui Logistique et à leur transférer les connaissances nécessaires en logistique électorale afin de leur permettre de constituer la relève une fois l'assistance électorale éteinte, (viii) à tenir une comptabilité des matériels en service et enfin (ix) à rendre compte de toutes les activités énumérées ci-dessus dans des rapports périodiques .

La distribution du matériel électorale non sensible aux démembrements de la CENI a été réalisée par vagues successives à partir du 9 juin 2010 conformément à la stratégie élaborée et validée par la CENI et qui consistait à desservir les régions et préfectures les plus éloignées pour terminer par celles plus proches de la capitale et par les cinq communes de Conakry. Malgré quelques difficultés logistiques, l'acheminement du matériel s'est fait jusqu'à la veille du scrutin à l'aide de moyens insuffisants et parfois inadaptés.

Pour le premier tour, la distribution du matériel sensible a quant à elle débuté le 21 juin à cause de l'arrivée tardive des bulletins de vote affrétés à partir de l'Afrique du Sud et pré conditionnés par bureau de vote.

Pour le second tour, tirant les leçons des dysfonctionnements constatés, la CENI et ses partenaires, après le réaménagement définitif de la carte électorale, ont procédé à la validation et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie logistique qui s'appuie sur un déploiement de l'ensemble du matériel au moins 8 jours avant le scrutin jusque dans les sous préfectures et CRD, puis une desserte des bureaux de vote 48 heures avant le scrutin. Ce dispositif est soutenu par un positionnement logistique pour assurer la remontée des matériels et des Procès verbaux vers les préfectures.

3. DEROULEMENT DU SCRUTIN

Dans son chronogramme, la CENI avait proposé la date du 27 Juin 2010 pour l'organisation du 1^{er} tour de l'élection présidentielle tenant compte de la mise en œuvre du plan opérationnel pour la réalisation des tâches essentielles ci-après :

- affichage et correction des listes électorales provisoires à l'intérieur du pays ;
- affichage, correction des listes et poursuite du recensement des électeurs à l'extérieur dans les 18 Ambassades et Consulats généraux retenus ;
- traitement des données au site, informations et production des listes définitives et liste d'émargement ;
- dresser la cartographie de l'ensemble des bureaux de vote ;
- impression des cartes d'électeur ;
- formation, sensibilisation ;
- déploiement de matériel électoral etc.... ;
- élaboration et publication d'actes légaux, réglementaires et consensuels ;
- mise à disposition des moyens de déplacement aux démembrements ;
- bouclage du budget.

Pour le 1er tour du scrutin il a été mis en place 8.523 bureaux de vote. Face aux difficultés rencontrées çà et là, un réaménagement des bureaux de vote a été effectué entre les deux tours avec la participation des représentants des deux candidats retenus pour le second tour. Ceci a permis de corriger les insuffisances constatées dans ce domaine au 1er tour par la revue à la hausse du nombre de bureaux de vote qui est passé à 9.955.

Au 1er tour, les électeurs qui n'avaient pas de cartes biométriques faute de données biométriques fiables mais qui détenaient des récépissés ont voté avec ces récépissés. Au second tour cette situation a été corrigée par l'impression en Afrique du Sud de cartes alphanumériques pour ces électeurs et les récépissés ont été éliminés du vote.

A la date du 12 Mai 2010, l'état du fichier électoral est le suivant :

<i>Nombre total d'électeurs :</i>	<i>4.297.688</i>
<i>Electeurs correctement inscrits (biométriques) :</i>	<i>3.806.447</i>
<i>Electeurs présentant des « anomalies »</i>	<i>491.241</i>
<i>Répartition des électeurs au niveau national :</i>	<i>3.684.330</i>
<i>Guinéens de l'étranger :</i>	<i>122. 117</i>
<i>Nombre de bureaux de vote :</i>	<i>8.296</i>

Avant le scrutin, d'autres actions non moins importantes ont été engagées pour garantir le succès des opérations. C'est entre autres:

- La mise en place de la Force Spéciale de Sécurisation du Processus Electoral (FOSSEPEL) composée de 8000 policiers et 8000 gendarmes ;
- L'installation du système informatique ;
- Le déploiement des Coordinateurs de la CENI et des Superviseurs du MATAP ;
- L'accréditation et le déploiement des Observateurs nationaux et internationaux.

3.1 Campagne électorale

Pour le premier tour, la campagne électorale de fait a été officiellement ouverte le 17 mai 2010 soit 10 jours avant le délai légal consacré par l'article 38 du Code électoral qui prévoit l'ouverture de la campagne électorale trente jours avant la date du scrutin.

Elle s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire national dans une atmosphère généralement apaisée. La synergie d'action constatée sur le terrain entre les démembrements de la CENI et les autorités locales et déconcentrées du MATAP, a permis le déroulement sans incidents de la campagne. Les discours de campagne ont reflété la liberté d'expression reconnue aux divers candidats et la libre circulation des candidats a été observée sans encombre sur toute l'étendue du territoire national.

Selon les observateurs internationaux déployés sur le terrain, il a été appréciable de constater que les candidats ont généralement privilégié, dans leurs discours, la recherche d'un rassemblement populaire dépassant la dimension régionale ou bien communautaire.

Les activités de campagne se sont surtout intensifiées à l'approche du scrutin avec une participation plus visible de l'ensemble des partis politiques et des populations. Ceci a été surtout plus marqué à Conakry et environs à l'occasion du retour des candidats.

Il faut toutefois signaler que malgré ces atouts majeurs, et en dépit des dispositions légales en la matière, l'absence de subventions publiques aux partis politiques et l'impossibilité d'exercer un contrôle sur les dépenses de campagne ont accentué l'inégalité des moyens à disposition des candidats.

En matière de couverture médiatique, le scrutin du 27 juin a été surtout marqué par :

- La situation inédite d'une élection qui n'était brigüée par aucun membre du pouvoir en place ;
- L'adoption par le Ministère de la communication d'une directive établissant des temps d'antenne égaux pour tous les candidats sur le réseau de radiotélévision publique ;
- La mise à disposition de chaque candidat d'une équipe multimédia

Toutes ces mesures ont contribué au succès de la campagne électorale du premier tour de l'élection présidentielle.

Pour le second tour, la campagne a été émaillée d'incidents et/ou de violences qui ont amené le gouvernement à la suspendre pour cause de troubles à l'ordre public.

3.2 Scrutin du 27 juin 2010 : 1^{er} Tour

De l'avis général, le scrutin du 27 juin s'est déroulé dans le calme et la sérénité sur toute l'étendue du territoire national. Les électeurs se sont rendus massivement dans les bureaux de vote et ont fait preuve d'une grande patience et surtout d'une parfaite discipline au regard des difficultés organisationnelles rencontrées par les démembrements de la CENI et les autorités locales.

En effet, il a été constaté l'ouverture tardive de certains bureaux de vote à cause du manque de certains matériels électoraux ou à cause de la maîtrise approximative des procédures de vote par les membres de bureaux. La confusion entre la liste des électeurs et celle d'émargement a maintes fois bousculé la procédure de vote au sein des bureaux. Si le secret du vote a généralement été garanti, il a été observé dans la plupart des bureaux de vote que le contrôle de la présence de l'encre indélébile sur les doigts des électeurs n'a pas été effectué.

3.3 Scrutin du 7 Novembre 2010 : 2^{ème} Tour

Suite aux nombreux dysfonctionnements constatés par les deux candidats et l'ensemble des acteurs du processus électoral, a été mise en place une commission ad hoc interinstitutionnelle qui a formulé 24 recommandations dont la mise en œuvre a été assurée par la CENI.

Au nombre de ces recommandations, figuraient en bonne place :

- Le réaménagement de la carte électorale avec ses différents corollaires ;
- L'amélioration du dispositif de formation ;
- La sécurisation du processus électoral.

Parallèlement, d'autres mesures non moins importantes étaient engagées pour :

- Editer des cartes alpha numériques en lieu et place des récépissés des électeurs de la liste de rejet ;
- Commander des enveloppes ;
- Imprimer de nouveaux procès verbaux pour les bureaux de vote et les commissions de centralisation etc.

Toutes ces activités ont été rendues possibles grâce à la prise et à la mise en œuvre de certaines décisions conjointes et à une parfaite synergie d'action entre la CENI, le MATAP, le MDDL et les candidats à travers la cellule technique d'action, de suivi et d'évaluation du processus électoral et le comité technique.

En dehors des problèmes nés de la campagne électorale, le scrutin s'est passé dans le calme.

Le déploiement de la FOSSEPEL, la bonne formation des acteurs du processus électoral et la création du Centre de Coordination Intégré (CCI) ont favorisé la bonne tenue du scrutin et le transport sécurisé des résultats jusqu'au niveau des commissions de centralisation et à la CENI à Conakry.

Dans le souci de renforcer la transparence du scrutin, il a été créé une commission nationale de centralisation et de totalisation des résultats de vote, comprenant outre les membres de la CENI, un représentant du CNT, du MATAP, du MDDL, de la FOSSEPEL et surtout de chacun des candidats.

Au terme de la totalisation des résultats et de l'examen des réclamations de l'UFDG et du RPG, la commission a abouti à des résultats provisoires validés par la plénière de la CENI le 15 novembre 2010. Ces résultats ont été proclamés par le Président de la CENI, comme suit :

- Nombre d'inscrits : 4 270 531
- Nombre de votants : 2 898 233
- Pourcentage : 67,87%
- Bulletins nuls : 89 594
- Suffrages exprimés : 2 808 639
- Suffrages obtenus par candidat :
 - Mamadou Cellou Dalein DIALLO: 1 333 666 Pourcentage : 47,48%
 - Professeur Alpha CONDE: 1 474 973 Pourcentage : 52,52%

Ces résultats ont été transmis à la Cour Suprême le jeudi 18 novembre 2010 accompagnés des requêtes et réclamations reçues de l'UFDG et du RPG. Par arrêt n°05/CS/CCA, en date du 2 Décembre 2010, la Cour Suprême, après avoir statué sur les contestations a confirmé les résultats tels que déclinés par la CENI et proclamé les résultats définitifs du 2^{ème} tour de l'élection présidentielle du 7 Novembre 2010. Le Professeur Alpha CONDE est proclamé président de la république.

2^{ème} PARTIE : EVALUATION DE LA PERFORMANCE

1. CONTEXTE

L'évaluation des performances est, de nos jours, pratiquée de façon systématique dans la majorité des processus électoraux. Cependant, elle ne prend réellement son sens qu'à partir d'un certain nombre d'observations, analyses et réflexions.

L'idée d'évaluation du processus électoral avait été adoptée à l'issue d'un atelier tenu à Kindia du 25 au 28 janvier 2010, et inscrite dans le Chronogramme.

La présente évaluation permettra de mettre en exergue les manquements relevés sur la conduite du processus électoral, tirer les enseignements de l'élection présidentielle du 07 novembre 2010 et les notifier aux parties prenantes.

L'objectif visé est de contribuer à améliorer la gestion des élections futures ; réfléchir sur les dysfonctionnements et leurs impacts ; aider les membres de la CENI, les partenaires techniques et financiers impliqués dans le processus électoral à mettre en œuvre les résultats des travaux et en assurer le suivi.

Pour répondre à ces exigences, la CENI se doit de parfaitement connaître les ressources et compétences dont elle dispose, les règles, méthodes et procédures utilisées pour la réalisation des actions.

C'est dans cette perspective que s'inscrit l'organisation de l'atelier d'évaluation dont il est question dans les pages qui suivent

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

2.1 Objectif général

Evaluer l'ensemble des opérations de l'élection présidentielle 2010, pour en tirer les enseignements en vue de l'amélioration de l'organisation des futures élections.

2.2 Objectifs spécifiques

- Evaluer les forces, faiblesses, contraintes et difficultés rencontrées dans la conduite du processus électoral ;
- Mesurer l'impact du nouveau répertoire des bureaux de vote sur l'élection présidentielle ;
- Tirer les leçons de l'assistance électorale (nationale et internationale) : UTG/PNUD/PACE, UE, OIF, CEDEAO, USAID, IFES, ACDI, etc ;
- Capitaliser les modalités de gestion et de publication des résultats en vue de faire des propositions d'améliorations (remontée, centralisation, totalisation....) ;
- Elaborer et valider le rapport final sur le processus électoral.

2.3 Résultats attendus

- Les opérations de l'élection présidentielle 2010 sont évaluées et les enseignements tirés en vue de l'amélioration de l'organisation des futures élections ;
- Les forces, faiblesses, contraintes et difficultés rencontrées dans la conduite du processus électoral sont identifiées ;
- Une analyse critique du nouveau répertoire des bureaux de vote sur l'élection présidentielle est effectuée ;

- Une analyse objective de l'assistance électorale est réalisée ;
- Des recommandations en vue de l'amélioration de la gestion et la publication des résultats sont formulées (remontée, centralisation, totalisation....).

3. PARTICIPANTS

L'atelier a réuni ...**participants**, répartis comme suit :

- **25** Commissaires de la CENI ;
- **15** Représentants du MATD ;
- **13** Assistants et Coordinateurs régionaux (7 Coordinateurs régionaux IFES, 1 comptable, 1 formation, 1 logistique, 3 communication);
- **02** Conseillers du CNT ;
- **02** Représentants FOSSEPEL ;
- **01** Représentant Cour Suprême ;
- **38** Représentants des cellules préfectorales de gestion du processus électoral ;
- **10** Partenaires au développement.

Voir la liste des participants à l'Annexe 2.

4. METHODOLOGIE

La méthodologie de ces ateliers a reposé sur une approche participative mettant en évidence les connaissances antérieures des participants.

La conduite des travaux était assurée par un facilitateur principal en la personne de Monsieur Gilbert OLOKO (expert international), assisté du Président de la CENI, le Général Toumani Sangaré. Les travaux de groupe ont été animés par les membres du Comité Préparatoire de l'Evaluation de l'Election Présidentielle 2010.

Ont été évoquées les contraintes d'une Administration Electorale, orientée vers la résolution des difficultés résultant du cadre juridique, du recensement des électeurs, de la logistique, de l'affichage des listes électorales, de la distribution des cartes d'électeurs, du découpage des circonscriptions électorales. Les questions liées à la formation, à la communication/sensibilisation, à l'Administration, aux finances, à la planification, à la coordination des opérations, du réaménagement des bureaux de vote à l'assistance technique, etc. Ont également été analysées et évaluées.

Ainsi, l'expérience des uns et des autres, dans leurs sphères spécifiques, relativement aux rubriques inscrites au Questionnaire, a été de ce fait, une leçon collective partagée par tous.

La démarche méthodologique a porté sur des travaux de groupe suivis de débats en séance plénière, sur la base des outils pédagogiques conçus à cet effet.

5. DEROULEMENT

L'atelier s'est déroulé du 24 au 25 mars 2011 à Kindia. (voir programme à l'Annexe 2)...

Il a regroupé une centaine de participants représentant respectivement, outre la CENI centrale (les 25 Commissaires), le MATD, partenaire privilégié de la CENI, la Présidence de la République, la Cour Suprême, la Primature, le Conseil National de Transition (CNT), les Démembrements de la CENI, la Société Civile, les Partenaires techniques et financiers impliqués dans le processus électoral (UTG.PACE, PNUD, USAID, IFES ; CEDEAO, UE), les experts IFES déployés sur le terrain, les Coordinateurs du PERLE, la FOSSEPEL etc ...

D'importantes allocutions ont été prononcées tant à l'ouverture qu'à la clôture de l'atelier. Le discours d'orientation du Président par intérim de la CENI a permis aux participants de respecter le calendrier des travaux en mettant l'accent sur la critique et l'autocritique constructives vues comme gages de la réussite de l'atelier.

Au cours des trois jours de débats, les participants ont essentiellement axé leurs réflexions sur le diagnostic sans complaisance du processus électoral guinéen, son évaluation lors des deux tours de l'élection présidentielle en mettant l'accent sur les Forces à capitaliser, les Faiblesses à corriger et sur les recommandations d'amélioration pour qualifier l'organisation des prochaines consultations électorales en Guinée.

Pour réussir cette mission ; première du genre en Guinée, les participants se sont répartis en neuf groupes thématiques : du Cadre légal et institutionnel des élections au Recensement général des électeurs, de la remontée des résultats des votes à la proclamation des résultats définitifs par la Cour Suprême, aucune étape n'a été occultée. Fichier électoral, Logistique et Sécurisation, Formation, Communication et Sensibilisation, Déroulement du scrutin et Centralisation, Fonctionnement de la CENI et de ses Démembrements, Observation électorale, Assistance technique, Finances et Administration, bref, il a été procédé à une investigation profonde de chacune des étapes du processus électoral.

Les discussions en groupes, puis en plénières, ont été facilités par Monsieur GILBERT ALOKO Expert IFES, recruté au Cameroun.

Au terme de ses travaux, l'Atelier de Kindia a produit et validé un Rapport dit RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE 2010 constitué de deux parties essentielles : Une première intitulée CADRE, PROCESSUS et ACTIVITES qui a fait l'objet d'un Rapport préliminaire élaboré par le Comité préparatoire et la seconde traitant de l'EVALUATION DE LA PERFORMANCE (voir Rapport Synthèse).

Une résolution en cinq (5) points a été faite par les participants (voir Annexe 3) et présentée lors de la cérémonie de clôture intervenue dans l'après midi du samedi 26 mars 2011.

6. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS/PISTES D'AMÉLIORATION

A. CONSIDERATIONS GLOBALES SUR L'EXPERIENCE ELECTORALE DE 2010

A1. RECUEIL DE VUES – CE DONT ON PEUT ÊTRE PARTICULIÈREMENT SATISFAIT

A1.1 PAR RAPPORT À L'ESPRIT GLOBAL;

1. Les leaders ont fait montre de responsabilité pour l'intérêt national;
2. Volonté politique des autorités nationales;
3. Le courage, le sens élevé de civisme et de responsabilité du Candidat perdant qui a accepté les résultats du second tour
4. La maturité politique du peuple et le sursaut national de la population guinéenne qui ont contribué à éviter la catastrophe;
5. Le calme et la sérénité ayant caractérisé le second tour;
6. L'appui du médiateur;
7. L'effort de sensibilisation des électeurs;
8. L'intérêt de la communauté internationale;
9. Le passage du régime militaire à un régime constitutionnel;
10. L'effort de transparence à toutes les étapes du processus;
11. La neutralité de l'administration territoriale dans le processus électoral.

A1.2 PAR RAPPORT À LA DYNAMIQUE PARTICIPATIVE;

1. La volonté manifeste de participation de tous les acteurs au processus;
2. La forte implication de la société civile dans la sensibilisation, l'éducation civique et l'observation électorale;
3. La participation des partis politiques à toutes les étapes du processus;
4. La participation plurielle des médias à la dynamique électorale caractérisée par une impartialité effective quant au temps d'accès au niveau des médias publics;
5. La participation massive des observateurs nationaux et internationaux;
6. L'apport du Groupe international de contact (19 missions en tout en Guinée);
7. La mise à disposition de la CENI d'assistants techniques par IFES.

A1.3 PAR RAPPORT AU CADRE LÉGAL, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL;

1. Le travail des institutions de la transition pour une nouvelle Constitution et un nouveau Code électoral.

A1.4 PAR RAPPORT A L'ADMINISTRATION ÉLECTORALE;

1. La conduite du processus par la CENI jusqu'à terme;
2. La franche collaboration entre le MATAP et la CENI;
3. La correction effective par la CENI des imperfections entre le 1^{er} et le 2nd tour;
4. L'amélioration des prestations de la FOSSEPEL au 2nd tour;
5. La mise en place d'un centre de communication électorale (une innovation dans la sous région);
6. La qualité de la formation des membres des bureaux de vote au second tour
7. La disponibilité des textes conjoints CENI\MATAP en complément du cadre légal et institutionnel pour la gestion du processus électoral.

A2. RECUEIL DES CONSTATS – CE DONT ON PEUT ÊTRE PARTICULIÈREMENT INSATISFAIT

A2.1 PAR RAPPORT À LA GESTION DE L'OPÉRATION ÉLECTORALE;

1. Le blocage du fonctionnement de la CENI ayant entraîné la nomination d'un non guinéen à la tête de l'institution au second tour;
2. Le retard dans la mise à disposition des cartes d'électeur;
3. Les faiblesses dans le recensement des électeurs, notamment au niveau des opérateurs de saisie;
4. Les erreurs dans les listes d'émargement;
5. Le manque d'appui financier aux chefs de quartier et présidents de districts;
6. La non-disponibilité des cartes alphanumériques dans les missions diplomatiques;
7. La mauvaise qualité du matériel électoral par endroit;
8. Le faible niveau de certains techniciens d'enrôlement;
9. L'insuffisance de formation des agents de bureau de vote au 1^{er} tour;
10. La politisation poussée des membres des bureaux de vote dans certaines missions diplomatiques;
11. La non-flexibilité du logiciel d'enrôlement;
12. La répartition inégale du matériel électoral;
13. L'acheminement tardif du matériel électoral dans certaines circonscriptions électorales;
14. La faible sécurisation des urnes au 1^{er} tour;
15. Les difficultés d'accès des observateurs à certains bureaux de vote;
16. Le retard dans la mise à disposition de la contribution financière de l'État;
17. L'existence de listes parallèles et l'absence de mesures correctrices ou disciplinaires conséquentes au second tour;
18. Les imperfections et les omissions dans le recensement des électeurs à l'étranger;
19. L'inefficacité des opérations d'affichage et de correction des listes électorales.

A2.2 PAR RAPPORT AU CADRE LÉGAL, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL;

1. La production de trois versions du Code électoral en quatre mois;
2. L'incompréhension le Gouvernement et la CENI autour de l'interprétation de l'alinéa 2 de l'article 2 du code électoral;
3. L'ambiguïté par rapport à la participation du MATAP dans la conduite du processus électoral;
4. La faible application à la base du protocole d'accord CENI\MATAP de gestion du processus électoral;
5. Le code électoral fait de la CENI à la fois organisateur et superviseur des élections;
6. L'inadaptation du code électoral au nouveau contexte (informatisation, biométrie, etc...);
7. Le manque de clarté et d'agencement de certaines dispositions du Code électoral, notamment sur la définition des différends et la gestion du contentieux.

A2.3 PAR RAPPORT À L'ADMINISTRATION ÉLECTORALE;

1. Le non respect du serment de neutralité et d'impartialité des membres de la CENI notamment au second tour;
2. La mauvaise administration de la CENI;
3. La mauvaise circulation de l'information entre la CENI centrale et ses démembrements;
4. La faible traçabilité dans la communication (correspondance) entre la CENI et ses démembrements;
5. Les effectifs pléthoriques dans les commissions administratives de révision des listes électorales;
6. La quasi-absence de rétroaction de la CENI par rapport aux communications issues du Ministère des Affaires étrangères;
7. La perception qu'ont les démembrements de la CENI d'être considérés comme de simples prestataires de la CENI centrale;

8. La faible prise en compte des avis des démembrés de la CENI dans la conception et la prise de décision;
9. La politisation affichée de la CENI au second tour;
10. L'incompétence de beaucoup d'agents électoraux sur le terrain;
11. Le non-respect des dispositions légales en matière de démobilisation des démembrés de la CENI;
12. La non-existence d'une véritable administration électorale en Guinée;
13. La superposition des institutions impliquées dans la conduite du processus électoral (comité de suivi, commission interinstitutionnel, cellule de suivi du CNT et cellule technique d'action et de suivi CENI\MATAP);
14. La faible qualification des démembrés de la CENI;
15. L'absence de cohésion interne à la CENI au second tour;
16. La non disponibilité du contrat de SAGEM au niveau de la partie nationale;
17. La non harmonisation de la communication de la CENI à l'externe;
18. La mauvaise évaluation des besoins liés au processus électoral;
19. L'impact de l'accord de OUAGA sur les performances de la CENI.

RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE

B. CONSIDERATIONS THEMATIQUES SUR L'EXPERIENCE ELECTORALE DE 2010

B.1 CADRE LÉGAL, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Il faut faire la distinction entre les lois électorales de droit commun (**la constitution, le code électoral**), les textes réglementaires et le concept nouveau dans l'ordonnement juridique qui a entouré l'élection présidentielle 2010 (**l'Accord politique de Ouagadougou**).

(a) *La Constitution* adoptée par le CNT le 19 Avril 2010 et promulguée par décret D/2010/068/PRG/SGG du 7 Aout 2010) : Elle reconnaît le droit de vote et édicte que la souveraineté appartient au peuple. Elle précise également que les élections sont organisées en Guinée par la CENI. Enfin, elle consacre le principe de la séparation des pouvoirs et la libre compétition pour la conquête du pouvoir ; (b) *Le Code électoral* (loi L/2010/001/CNT du 24 Mai 2010 révisant la loi L/95/011/CTR du 12 mai 1995). C'est cette loi qui organise les élections en république de Guinée ; (c) *La Loi* portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la CENI (Loi 2007/013/ du 29 Octobre 2007 ; (d) *La CENI* : commission nationale électorale indépendante ; (e) *La Cour suprême* juge du contentieux ; (f) *Le Conseil national de la communication* ; (g) *Le CNT* ; (h) *Les textes réglementaires* ; (i) *Décrets, arrêtes et décisions conjointes*

CADRE LEGAL, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
Code électoral -Dispositions juridiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elles consacrent l'indépendance de la CENI 2. Une plus grande visibilité des actions de la CENI 3. L'implication de tous les acteurs majeurs dans le processus électoral 4. Transparence dans la gestion du déroulement du processus électoral 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Absence de la notion de fichier informatisé biométrique 2. Confusion dans le délai de transmission du dossier électoral à la cour constitutionnelle, 3. Manque de clarté dans la définition des pouvoirs propre du président de la CENI en matière d'annulation des P.V défallants (art. 162, 163, 181 et suivant du C.E) 4. Exigence sans justification objective de l'utilisation d'enveloppes avec des bulletins uniques (Art. 67 C.E) 5. Nombre pléthorique d'agents des CARLE par la représentation de droit des partis politique (Art. 16 C.E) 6. Incohérence entre l'exigence de la présence des partis politique dans les CARLE en période de recensement alors qu'aucun parti n'est engagé (combien de partis à quel moment ?) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une administration électorale efficace et permanente, 2. Encourager la participation de tous les acteurs électoraux, 3. Réviser quelques dispositions du code électoral, 4. Faire mention de la notion du fichier électoral informatisé et biométrique, 5. Reviser la composition des CARLE

CADRE LEGAL, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
Code électoral -Dispositions juridiques et réglementaires en vigueur lors de la préparation des élections	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les améliorations et autres corrections des imperfections et des incohérences contenues dans le code électoral ont contribué à le rendre meilleur 2. Aussi, l'ensemble des accords et conventions de gestion du processus établis et signés entre la CENI et le MATAP ont permis d'avoir une élection au dessus de la moyenne 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assez de textes épars et difficile d'accès au grand nombre 2. Faiblesse de la politique d'adaptation et de vulgarisation de ces textes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place d'un comité de lecture et d'harmonisation des lois en vigueur 2. Revoir la composition actuelle de la CENI 3. Définir clairement le niveau de participation du MATD dans la conduite du processus électoral 4. Edition et vulgarisation d'un recueil de textes applicables en matière électorale ; 5. Harmoniser et adapter les textes, accords et convention CENI/MATAP au code électoral
Interprétation des dispositions du Code électoral		<ol style="list-style-type: none"> 1. Difficultés d'utilisation des enveloppes pour bulletin unique 2. Difficultés d'appréciation et d'interprétation de l'alinéa 4 de l'article 79 du C.E 3. Difficulté dans la transmission des résultats des élections 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer quelques articles du code électoral tels que : les articles 12 sur les informations biométriques de l'électeur, 16 sur la participation de PP au CARLE, 67 par rapport à l'utilisation des enveloppes, 162 sur le pouvoir propre du président de la CENI, 181 sur le renvoi fait à l'article 162. 2. Encadrer le mécanisme de sécurisation et de transmission des procès verbaux des résultats des bureaux de vote 3. Simplifier le mécanisme de dépouillement des votes : art 79 du code électoral

B.2 FORMATION ET OBSERVATION ELECTORALE

FORMATION ET OBSERVATION ELECTORALE			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
Formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation des Commissions administratives de révision des listes électorales (CARLE) appropriée à l'époque ; 2. Elaboration et mise à disposition des guides et autres documents afin de pallier l'insuffisance de formation ; 3. Formation des formateurs locaux (Présidents des CEPI et CECI de Conakry) des membres de Commissions d'affichage et de correction des listes électorales provisoires ; 4. Conception et mise à disposition des démembrés du Guide sur la stratégie d'affichage et de correction des listes électorales provisoires; 5. Renforcement de la synergie d'action entre autorités administratives locales et démembrés de la CENI ; 6. Bonne planification de la formation des Cellules préfectorales de gestion du processus électoral : temps suffisant, documentation appropriée, etc. ; 7. Atténuation de la tension entre autorités administratives locales et démembrés de la CENI 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification et/ou choix peu rigoureux des membres des Commissions administratives de révision des listes électorales (CARLE) ; 2. Faible niveau de certains membres des CARLES ; 3. Insuffisance de la formation des membres des CARLES ; 4. Manque de financement pour la restitution de la formation sur l'affichage et la correction des listes électorales provisoires à la base; 5. Identification et/ou choix peu rigoureux des membres des Commissions administratives de révision des listes électorales (CARLE) ; 6. Faible niveau de certains membres des CARLES ; 7. Insuffisance de la formation des membres des CARLES ; 8. Faible mobilisation des membres de certaines CARLE ; 9. Déficit de personnes ressources (compétence) dans certaines localités (zones enclavées) ; 10. Manque de financement pour la restitution de la formation sur l'affichage et la correction des listes électorales provisoires à la base; 11. Réalisation disparate de la formation sur l'affichage et la correction des listes électorales provisoires sur le terrain ; 12. Absence de synergie entre le Fichier électoral et le Département Formation et Procédures Juridiques de la CENI dans la conduite de l'opération ; 13. Manque de matériels, d'outils et de supports de formation des membres des Bureaux de Vote 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Planification judicieuse des sessions de formation ; 2. Fixation et application des critères de désignation et/ou sélection des membres des CARLE ; 3. Adoption du principe de formateurs locaux au niveau préfectoral et sous préfectoral ; 4. Mise en place d'un mécanisme cohérent et efficace d'identification des membres des CARLE, de suivi et d'évaluation de la formation ; 5. Responsabilisation de l'administration électorale dans la désignation et/ou choix des membres des CARLE ; 6. Intégration de la rubrique formation sur l'affichage et la correction des listes électorales provisoires dans le budget électoral ; 7. Mise en place d'un cadre permanent de concertation entre le fichier électoral et le Département Formation de la CENI ; 8. Poursuite et intensification des actions de renforcement des capacités des Cellules préfectorales de gestion du processus électoral ; 9. Maintien et renforcement de la dynamique observée au second tour à propos de la formation des membres des Bureaux de Vote ; 10. Responsabilisation du Département Formation dans la planification, l'exécution

FORMATION ET OBSERVATION ELECTORALE			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
	<p>(cogestion du processus électoral) ;</p> <p>8. Meilleure planification et exécution de la formation des membres des Bureaux de Vote (BV) au second tour de l'élection présidentielle 2010;</p> <p>9. Choix judicieux et rigoureux des formateurs et des membres des Bureaux de Vote (BV) au second tour ;</p> <p>10. Responsabilisation des démembrements dans la gestion administrative et financière des formations des membres des BV ;</p> <p>11. Meilleure collaboration entre les démembrements et l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus électoral ;</p> <p>12. Formation appropriée des autorités administratives et élus locaux ;</p> <p>13. Définition de leurs rôles et responsabilités spécifiques ;</p> <p>14. Mise à disposition des documents liés au processus électoral (surtout sur la cogestion et sécurisation du processus) au niveau des autorités administratives et élus locaux ;</p> <p>15. Participation commune des autorités et élus locaux à une même session de formation ;</p> <p>16. Existence de formations des autres acteurs du processus (délégués des partis politiques, journalistes, FOSSEPEL, observateurs nationaux, etc.) ;</p>	<p>(BV) au premier tour de l'élection présidentielle 2010 ;</p> <p>14. Non respect du temps alloué à la formation des membres des Bureaux de Vote (BV) au premier tour (quelques heures, ½ journée dans certaines localités) ;</p> <p>15. Mauvais choix des formateurs (nationaux et locaux) et des membres des BV ;</p> <p>16. Pléthore des membres des BV par session de formation au premier tour ;</p> <p>17. Informations disparates et contradictoires par endroit lors de la formation des membres des BV au premier tour ;</p> <p>18. Insuffisance de formation au niveau des Commissions administratives de centralisation et des équipes techniques de saisie ;</p> <p>19. Non disponibilité des formulaires pendant les formations (simulations) ;</p> <p>20. Formation d'une partie des membres des Commissions administratives de centralisation au premier tour (2/5 membres) ;</p> <p>21. Manque de formation des Commissaires de la CENI ;</p> <p>22. Non exécution du plan de renforcement des capacités des membres de la CENI ;</p> <p>23. Faible niveau de certains membres des démembrements de la CENI (CEPI, CECI et CESPI) ;</p> <p>24. Faible niveau de certains formateurs des autorités administratives et élus locaux (Gouverneurs, Préfets, Secrétaires généraux, Sous préfets, Maires, Présidents de CRD) ;</p> <p>25. Non respect du temps imparti pour la formation des autorités administratives et élus locaux par endroit ;</p>	<p>et le suivi évaluation de la formation des commissions administratives de centralisation et des membres des BV ;</p> <p>11. Conception et intégration d'un module portant sur les relations entre Commissions administratives de centralisation et équipe technique lors de la formation ;</p> <p>12. Disponibilité des formulaires (fiche de centralisation des votes) pendant les formations</p> <p>13. Exécution du plan de renforcement des capacités des membres de la CENI ;</p> <p>14. Planification et mise en œuvre des ateliers modulaires (BRIDGE) à l'intention des Commissaires ;</p> <p>15. Initiation des voyages d'études pour les Commissaires et les démembrements de la CENI ;</p> <p>16. Multiplication et diversification des programmes de formation à l'intention des démembrements ;</p> <p>17. Intensification des sessions de formations au niveau des autorités administratives et élus locaux ;</p> <p>18. Mise à la disposition des autorités administratives et élus locaux de tous les documents liés au processus électoral;</p> <p>19. Implication et responsabilisation du Département Formation et Procédures Juridiques de la CENI dans toutes les formations électorales ;</p> <p>20. Création d'un pool de formateurs au niveau des démembrements ;</p> <p>21. Intensification des sessions de formations au niveau des autorités administratives et élus</p>

FORMATION ET OBSERVATION ELECTORALE			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
	<p>17. Renforcement des capacités des autres acteurs du processus électoral ;</p> <p>18. Création d'un Comité d'accréditation des observateurs au niveau de la CENI ;</p> <p>19. Forte implication des ONG nationales et internationales dans l'observation électorale (4 000 Observateurs nationaux au premier tour et 5 000 au second d tour) ;</p> <p>20. Crédibilisation du processus électoral.</p>	<p>26. Absence de coordination dans la formation des autres acteurs du processus électoral (délégués des partis politiques, journalistes, FOSSEPEL, observateurs nationaux, etc.) ;</p> <p>27. Manque d'harmonisation des formations des observateurs nationaux issus des différents réseaux d'observation ;</p> <p>28. La non-responsabilisation du Département Formation et Procédures Juridiques de la CENI dans la formation des autres acteurs ;</p> <p>29. Absence de cadre de concertation entre le Département Formation et certains partenaires pour la planification des programmes de formation ;</p> <p>30. Absence de cadre légal pour l'observation électorale ;</p> <p>31. Manque de financements pour certaines ONG nationales accréditées pour l'observation électorale ;</p> <p>32. Présence d'ONG non crédibles de la sous région dans l'observation électorale.</p>	<p>locaux ;</p> <p>22. Mise à la disposition des autorités administratives et élus locaux de tous les documents liés au processus électoral;</p> <p>23. Mise en place d'un cadre permanent de concertation entre le Département Formation avec toutes les autres Institutions impliquées dans la formation électorale des acteurs du processus ;</p> <p>24. Harmonisation de l'ensemble des formations destinées aux observateurs nationaux issus des différents réseaux d'observation ;</p> <p>25. Intégration dans le budget électoral le financement des activités du comité d'accréditation de l'observation électorale ;</p> <p>26. Institution d'un cadre légal pour l'observation électorale.</p>

B.3 LOGISTIQUE ET SECURISATION

LOGISTIQUE ET SECURISATION			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
La logistique du point de vue de ce dont les électeurs avaient besoin	Des matériels et documents en quantités suffisantes ont été déployés sur l'ensemble du territoire national lors de l'enregistrement des électeurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les matériels et documents étaient insuffisants lors du premier tour aussi bien dans les BV, que lors du ramassage des résultats et du traitement des résultats dans les Préfectures/communes et à la CENI centrale 2. Faiblesse dans le découpage du territoire en CARLE pour l'enregistrement des électeurs ; 3. Mauvaise formation des membres des CARLE et des opérateurs de saisie par endroits 4. Mauvaise planification des activités du processus au niveau de la CENI centrale et au MATAP 5. Mauvaise évaluation des besoins des BV 6. Retards dans l'acheminement des matériels et documents 7. manque de communication entre la CENI et les autres acteurs 8. Insuffisance et mauvaise formation des commissions lors du premier tour 9. Mauvaise application des textes relatifs au plan de ramassage 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Revoir le découpage électoral en CARLE en l'adaptant au contexte actuel et aux réalités du terrain avant tout ré enrôlement des électeurs 2. Renforcer la formation des agents sur le terrain et s'assurer d'une bonne planification des activités 3. Procéder à une évaluation judicieuse des besoins des BV avant de lancer les commandes 4. Acheminer à temps les matériels, équipements et documents électoraux ; 5. Améliorer la formation des divers acteurs du processus électoral et veiller à l'application correcte des textes légaux par toutes les parties prenantes
La logistique du point de vue des délais dans lesquels les électeurs avaient besoin des matériels	Prise en compte des améliorations proposées par la Commission interinstitutionnelle entre les deux tours	<ol style="list-style-type: none"> 1. Acheminement tardif du matériel notamment lors du premier tour ; 2. Insuffisance de formation des agents électoraux et mauvaise conservation du matériel électoral entre les deux tours 3. Mauvaise collaboration entre la CENI et les diverses autorités de l'administration territoriale 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la formation et l'éducation civique des citoyens 2. Combattre l'impunité 3. Améliorer les relations de collaboration entre la CENI et les autorités administratives à tous les niveaux

LOGISTIQUE ET SECURISATION			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
La logistique du point de vue des spécifications techniques des matériels et documents	1. sauf dans de rares cas (imprimés divers lors du premier tour) les matériels déployés ainsi que les documents étaient tous conformes aux spécifications techniques retenues		1. Renforcer cette dynamique à travers une planification rigoureuse des acquisitions tant au niveau de l'Etat qu'à celui des partenaires
La logistique du point de vue l'enregistrement des électeurs	---	Insuffisance de moyens logistiques ayant entraîné une faiblesse dans le suivi et la coordination des opérations de recensement des électeurs	Acquisition et déploiement de moyens logistiques suffisants
Conditionnement et acheminement des matériels et documents électoraux	---	Manque de rigueur dans le conditionnement et l'acheminement des matériels et documents notamment lors du premier tour	1. Renforcer la communication interne (entre les départements de la CENI) et externe avec les autres acteurs (autorités à la base, FOSSEPEL) 2. Renforcer le contrôle et la rigueur dans le conditionnement et l'acheminement des matériels et documents électoraux
Suffisance du matériel	Tant au premier tour qu'au second, le matériel électoral a été déployé en quantités suffisantes même si par endroits il a été constaté de légers retards	---	---
Inventaire du matériel réutilisable	1. Après le premier tour il a été procédé à un inventaire systématique de ce matériel, ce qui a permis l'approvisionnement correct des BV pour le second tour 2. Après le second tour, inventaire, ramassage et remontée de ce matériel à Conakry	---	---

LOGISTIQUE ET SECURISATION			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
Sécurisation - FOSSEPEL	Amélioration de la qualité des prestations de la FOSSEPEL notamment lors du second tour	1. Manque de moyens logistiques 2. Insuffisance et mauvaise répartition des agents sur le terrain	Renforcement de la logistique, de l'équipement et de la formation des agents de la FOSSEPEL
Sécurisation - Stratégie de collecte et de remontée des PV de résultats	Elaboration d'une bonne stratégie de remontée des PV de résultats et belle implication des acteurs concernés dans la mise en œuvre de cette stratégie	Constat très amer lors du premier tour à cause du manque de stratégie efficace de remontée des résultats	Maintien et renforcement de cette stratégie pour les consultations futures
Matériel réutilisable	Récupération, acheminement sur Conakry et stockage dudit matériel dans des magasins appropriés et bien sécurisés mais loués ou prêtés	Manque de magasins de stockage appropriés et propres à la CENI et à ses démembrements	Acquisition de magasins de stockage propres à la CENI et à ses démembrements.

B.4 DEROULEMENT DU SCRUTIN ET CENTRALISATION DES RESULTATS

DEROULEMENT DU SCRUTIN ET CENTRALISATION DES RESULTATS			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
Déroulement – Jour du scrutin au 1^{er} tour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une volonté politique de haut niveau ayant permis la tenue du scrutin dans le délai 2. La volonté manifestée par l'ensemble de tous les citoyens à participer pour la première fois à une élection libre, juste et équitable dans l'ordre et la discipline 3. Réussite de ce premier tour malgré l'inexpérience de l'organe des élections 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La mauvaise compréhension des bulletins de vote par l'insuffisance de la sensibilisation 2. L'insuffisance de l'information des électeurs, 3. La défaillance dans la formation des membres des bureaux de vote 4. le mauvais découpage des circonscriptions électorales en bureaux de vote 5. l'ouverture tardive du scrutin par endroit, 	<ol style="list-style-type: none"> 1. une meilleure implication des Partis politiques et des autres acteurs dans l'information et la sensibilisation des électeurs, 2. la mise à disposition et à temps des matériels et documents électoraux, 3. Assurer la formation efficace et à temps des agents électoraux et leur motivation conséquente,

DEROULEMENT DU SCRUTIN ET CENTRALISATION DES RESULTATS			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
	<p>(CENI) et le délai très court entre la date de signature et l'accord de sortie de crise à Ouaga et la date du scrutin (6 mos)</p> <p>4. La sécurisation du scrutin par la FOSSEPEL</p> <p>5. Existence de la confiance entre la population et l'organe de gestion des élections (CENI),</p> <p>6. Un climat apaisé du scrutin malgré le nombre élevé des candidats (24 candidats)</p> <p>7. La bonne collaboration dans la supervision du déroulement du scrutin entre la CENI, ses démembrés et les administrateurs territoriaux,</p> <p>8. La neutralité de l'administration</p> <p>L'introduction des matériels modernes électoraux bien acceptés.</p>	<p>6. la non-conformité par endroit entre les listes d'émargement et les listes électorales (exemple cas de Fria, Pita)</p> <p>7. la mauvaise utilisation des enveloppes sécurisées</p> <p>8. la mauvaise distribution des cartes d'électeurs ayant entraîné de sérieuses perturbations le jour du scrutin</p>	<p>4. Reprendre le découpage électoral afin de mieux rapprocher les électeurs des bureaux de votes,</p> <p>5. Correction des disparités apparues entre les listes d'émargement et les listes d'électeurs,</p> <p>6. Pour la distribution des cartes d'électeurs, se conformer strictement aux dispositions du code électoral en la matière.</p>
Déroulement – Jour du scrutin au 2^{ème} tour	<p>1. La forte mobilisation des électeurs autour du scrutin</p> <p>2. La meilleure gestion des opérations de vote</p> <p>3. La bonne formation des membres de bureau de vote</p> <p>4. L'implication effective des représentants des candidats et tous les acteurs dans l'encadrement et la sécurisation du scrutin</p> <p>5. La mise à disposition à temps et une meilleure utilisation du matériel et document électoraux</p>	<p>1. Frustration de certains citoyens empêchés de voter avec leurs récépissés en l'absence des cartes biométriques ou alphanumériques</p> <p>2. Mauvaise orientation des électeurs vers les bureaux de vote</p> <p>3. Persistance de faiblesses par endroit dans le redécoupage des circonscriptions électorales en bureaux de vote</p> <p>4. Présence d'anomalies par endroit dans les listes d'émargements (exemple : N'zérékoré)</p>	<p>1. Reprise intégrale du recensement et du découpage pour permettre à tous les Guinéens en âge de voter de s'acquitter de leur droit civique,</p> <p>2. Maintenir et encourager la neutralité de l'Administration ainsi que de l'organe de gestion des élections (CENI)</p>

DEROULEMENT DU SCRUTIN ET CENTRALISATION DES RESULTATS			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> 6. Amélioration sensible dans le découpage des circonscriptions électorales en bureaux de vote 7. Amélioration des conditions de travail par une réelle motivation des membres des bureaux de vote 8. Neutralité de l'administration dans le processus électoral 		
Centralisation des résultats – 1^{er} tour	<ul style="list-style-type: none"> 1. Réelle implication des partis politiques à travers leurs représentants à toutes les étapes de la centralisation 2. Sécurisation satisfaisante des opérations de centralisation par la FOSSEPEL 3. Incidence heureuse de l'appui des assistants techniques auprès des Commissions de centralisation des votes 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Retard dans la centralisation due à la mauvaise lecture des documents de centralisation 2. Déficit de formation des membres de la commission de centralisation 3. Mauvaise conception des procès verbaux 4. La non-prise en charge des membres de la commission de centralisation (par le non paiement de leur indemnité) 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Assurer la formation des membres des Commissions Administratives de centralisation 2. Meilleure organisation des remontées des résultats de vote 3. La prise en charge des membres de Commission de centralisation et les démembrements de la CENI impliqués à la centralisation 4. Améliorer la conception du procès verbal de centralisation y compris tous les moyens de sécurisation.
Centralisation des résultats – 2^{ème} tour	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mise en place des commissions de réception et d'acheminement des résultats, 2. Meilleure conception des documents électoraux et responsabilisation des utilisateurs 3. Meilleure formation des agents électoraux, 4. Présence effective des délégués des candidats à toutes les étapes 5. La diligence dans la remontée des résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> 1. La lenteur dans la remontée des résultats due à l'enclavement de certains bureaux de vote 2. Insuffisance de moyens logistiques 	Trouver les moyens de transport appropriés permettant la remontée rapide des résultats des Bureaux de votes

B.5 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
Communication entre les démembrements de la CENI et les autorités locales d'une part et avec l'ensemble des acteurs du processus électoral de l'autre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un rapporteur en qualité de Point focal du DISC au sein des démembrements de la CENI 2. Participations des démembrements aux différentes émissions de sensibilisation sur les radios rurales et communautaires 3. Diversité des partenaires techniques (IFES, SFCCG, groupes religieux, Faisons Ensemble) dans la sensibilisation 4. Implication des correspondants régionaux de l'Agence guinéenne de presse dans les actions de sensibilisation 5. Forum d'échange, de concertation et d'information 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Insuffisance de ressources matérielles, humaines (formation, analphabétisme) et financières 2. Attitudes condescendantes entre les démembrements et certaines autorités et vice-versa, frein à une sensibilisation efficiente 3. Manque de motivation de certains démembrements 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Doter les démembrements de moyens et ressources conséquents 2. Veiller au renforcement des capacités des démembrements 3. Sensibiliser les autorités et les démembrements pour une bonne collaboration
Sensibilisation des militants par leurs partis politiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence de cellules de sensibilisation au sein des Partis politiques 2. Création au sein de certains démembrements de comités de gestion de crise (cas de Kissidougou) 3. Elaboration et signature d'un Code de bonne conduite des Partis politiques 4. Signature d'une déclaration commune par 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diffusion de messages incendiaires, régionalistes et ethnocentriques 2. Faiblesse des moyens financiers des Partis politiques 3. Non respect de la Loi de financement des Partis politiques, cause du faible niveau de sensibilisation de certains militants par leur Parti politique 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller à l'application de l'article 4, de la Constitution 2. Veiller au respect, par les partis signataires, du code de bonne conduite des Partis 3. Veiller à l'application rigoureuse de la Loi sur le financement des partis

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
	<p>les deux leaders avant le 2nd tour</p> <p>5. Production et diffusion de messages de sensibilisation par les Partis politiques en direction de leurs militants, sous l'initiative de SFCC</p>		
Sensibilisation menée sur le terrain par les ONG	<p>1. Forte implication de certaines ONG nationales et internationales (Union des femmes de la Mano river, Réseau des femmes ministres et parlementaires, etc.)</p> <p>2. Participation à toutes les étapes du processus</p> <p>3. Diffusion de tous les messages de sensibilisation prévus par la CENI</p> <p>4. Utilisation des langues du terroir</p> <p>5. Diversification des moyens et outils de sensibilisation (émissions radiodiffusées, banderoles, affiches, posters</p>	<p>4. Manque de coordination dans certaines actions de sensibilisation sur le terrain</p> <p>5. Insuffisance de professionnalisme de certaines ONG</p> <p>6. Insuffisances de ressources financières</p>	<p>1. Mettre en place un système de coordination efficient des ONG évoluant sur les mêmes axes</p> <p>2. Renforcer les capacités des ONG en matière de sensibilisation electorale</p> <p>3. Doter les ONG de moyens financiers suffisants</p>
Impact de la presse publique et privée	<p>1. Impartialité et professionnalisme des médias du service public dans le traitement des informations sur le processus électoral</p> <p>2. Elaboration d'un Accord-cadre de partenariat entre la CENI-MATAP et le ministère de la Communication pour la couverture du processus électoral</p> <p>3. Signature d'un Code de bonne conduite par les journalistes</p> <p>4. Organisation de la Synergie des radios privées pour la couverture des élections (1^{er} et deuxième tour)</p> <p>5. Diffusion des sketches et spots produits par la CENI et ses partenaires</p> <p>6. Affectations des équipes multimédias aux candidats pour la couverture de la campagne électorale</p> <p>7. Mise en place d'un système de partenariat entre la CENI et ses partenaires avec les</p>	<p>1. Non respect du Code d'éthique et de déontologie des médias par certains organes de presse</p> <p>2. Opacité dans la gestion des fonds alloués au ministère de la Communication, cause des difficultés rencontrées par des journalistes lors de la couverture du processus électoral</p> <p>3. Manquements multiples de la part du ministère dans l'application des termes de l'Accord-cadre de partenariat CE NI-MATAP / MICOM</p>	<p>1. Amener les journalistes à respecter le Code d'éthique et de déontologie</p> <p>2. Veiller à la bonne gestion des moyens mis à la disposition du MICOM par la CENI et ses partenaires</p> <p>3. S'assurer de la bonne utilisation desdits moyens</p>

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> radios privées 8. Ouverture et animation continue d'un Centre de Communication électorale (CCE) 9. Organisation d'une Soirée électorale, pour la publication des résultats provisoire 		
Implication de Sages et religieux dans la sensibilisation des citoyens	<ul style="list-style-type: none"> 1. Forte implication des sages et religieux dans la promotion de la paix et la cohésion sociale (mosquées, églises, cérémonies diverses...) 2. Promotion du dialogue interreligieux 3. Existence des coordinations régionales 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Instrumentalisation des coordinations régionales à des fins politiques 2. Intrusion du politique dans le champ social 3. Mauvaise compréhension du rôle réel des coordinations régionales par certains citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Amener les coordinations régionales à jouer pleinement leur rôle 2. Multiplier les initiatives de concertations entre les différentes coordinations régionales 3. Initier des foras d'échanges et de discussions entre la CENI ; les acteurs et les Coordinations
Préparation des citoyens pour la campagne électorale, le scrutin et l'acceptation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> 1. Fortes doses de sensibilisation et d'information, cause de l'engouement des citoyens et de la forte participation des électeurs 2. Initiations de journées portes ouvertes à la CENI, pour l'accueil et l'orientation des citoyens 3. Installation d'un service d'écoute téléphonique avec un numéro vert (8008) GV10 témoin 4. Visite du DISC-CENI dans les sièges des Partis politiques 	<ul style="list-style-type: none"> Manifestation de rue, suite à la proclamation des résultats provisoires (1^{er} et deuxième tours) 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la sensibilisation autour du respect des résultats
Communication à l'intérieur de la CENI centrale	<ul style="list-style-type: none"> 1. Publication d'une note journalière d'information 2. Publication d'une dépêche hebdomadaire d'information 3. Etablissement d'un mailing list pour la diffusion des dépêches, notes, décisions et communiqués de la CENI 4. Affichage quotidien d'une note d'alerte (sous 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Non respect des principes et règlements régissant la CENI par certains commissaires 2. Rétention des informations d'intérêt commun par certains 3. Crise de leadership, à l'origine du dysfonctionnement dans la communication vers les médias 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le partage des informations et le mode de communications vers les médias et les interlocuteurs extérieurs à la CENI (respect du principe d'un unique porte parole, interlocuteur officiel pour la CENI)

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
	forme de rappel : J – X) 5. Séances plénières 6. Production et diffusion du mensuel CENI infos 7. Animation du site internet de la CENI		

B.6 ADMINISTRATION ET FINANCES

ADMINISTRATION ET FINANCES			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
Fonctionnement administratif de la CENI	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence de 5 départements de travail avec leurs attributions et la décentralisation de la structure centrale jusque dans les districts 2. Tenue des séances plénières qui sont l'instance de prise et de validation des décisions 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mauvais fonctionnement de l'organigramme de la CENI 2. Non séparation des fonctions et tâches entre le politique et le technique 3. Mauvaise circulation de l'information entre les différents départements de la CENI et de leurs démembrements 4. Insuffisance de personnel technique d'appui 5. Inexistence des textes d'application du fonctionnement de la CENI 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à jour et validation de l'organigramme et des attributions de la CENI 2. Recrutement d'un personnel technique approprié 3. Utilisation de tous les canaux d'informations et de NTIC 4. Elaboration des textes d'application relatifs à la composition, attribution et fonction de la CENI 5. Procédure administrative et financière de la CENI
Procédures administratives et financières de la CENI	<ol style="list-style-type: none"> 1. Utilisation du réseau bancaire pour les transactions financières entre la CENI et les démembrements 2. Utilisation des services de transfert de fonds pour l'étranger 	Absence de manuel de procédure de gestion administrative et financière	Elaboration de manuel de procédure de gestion administrative et financière
Gestion administrative et financière de la CENI centrale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'une cellule de gestion des moyens matériels et financiers 2. Création des cellules préfectorales de gestion des moyens matériels et financiers 3. Bouclage du Budget et financement intégrale de toutes les activités liées à tout le processus électoral 4. Meilleures mobilisations des ressources (77 millions de dollars dont 53% pour les partenaires contre 47% pour l'Etat) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inexistence d'un service comptable et de système de contrôle interne 2. Non respect du code des marchés publics 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Application du code des marchés publics pour l'utilisation des ressources de l'Etat 2. Application du Décret portant création de la direction administrative et financière de la CENI
Gestion des fonds		1. Remontée difficile des pièces	1. Sensibilisation des gestionnaires

ADMINISTRATION ET FINANCES			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
mis à la disposition des démembrements		justificatives 2. Enclavement des localités 3. Faible niveau de formation et /ou de qualification des gestionnaires des ressources financières 4. Irrégularité des remontées des pièces	dans la remontée des pièces justificatives 2. Recrutement d'un comptable qualifié pour les 33 CEPI et 5 CECI
Mécanismes d'acheminement des fonds de la CENI centrale aux démembrements	Tous les mécanismes utilisés ont permis d'acheminer les fonds	Utilisation des moyens non sécurisés pour le transport des fonds	1. Utilisation du système bancaire 2. Maîtrise de la budgétisation et mobilisation des fonds

B.7 ASSISTANCE TECHNIQUE

ASSISTANCE TECHNIQUE			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
Mobilisation des ressources	<ol style="list-style-type: none"> 1. Requête adressée aux Nations Unies pour l'accompagnement dans l'organisation des élections législatives 2. Engagement constant des partenaires à appuyer le processus électoral (Passage de PAEL à PACE) 3. Mise en place d'un panier de ressources ; 4. Mise à disposition suffisante d'experts électoraux dans divers domaines 5. Introduction de la biométrie et l'acquisition des équipements y afférents 6. Matérialisation de l'engagement des partenaires par le déboursement des ressources suffisantes à chaque étape du processus électoral 7. Gestion transparentes des fonds de basket fund 8. Suivi régulier de la gestion des fonds mis à la disposition de la CENI 9. Existence d'une assistance technique variée 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque de stratégie nationale de mobilisation des ressources 2. Retard dans la matérialisation des annonces de contribution 3. Retard dans la mise à disposition des ressources 4. Lenteur dans le décaissement des fonds mis à disposition 5. Transfert de compétences insuffisant (contexte inapproprié) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de la planification des opérations 2. Allègement des procédures de décaissement des fonds 3. Amélioration et renforcement des capacités nationales et/ou locales par l'expertise technique 4. Inviter l'Etat à s'investir dans le financement intégral des élections
Coordination	Existence de cadres de concertation entre l'assistance technique et les autres acteurs du processus (comité de pilotage, comité technique, réunion des points focaux, réunion de l'assistance technique)	Absence de coordination dans l'intervention de l'assistance technique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de la dynamique de coordination de l'assistance technique 2. Harmonisation des interventions des partenaires sur le terrain
Observation	Forte implication de l'assistance technique et des partenaires au développement dans l'observation électorale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Absence de cadre légal sur l'observation électorale 2. Présence d'observateurs fantômes 	Institution d'un cadre légal sur l'observation électorale

B.8 FONCTIONNEMENT DE LA CENI ET DE SES DEMEMBREMENTS

FONCTIONNEMENT DE LA CENI ET DE SES DEMEMBREMENTS			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
communication entre la CENI Centrale et les Démembrement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'une structure chargée de la communication : le DISC (CENI centrale) ; 2. Décentralisation du DISC au niveau des démembrements, à travers le point focal en la personne du rapporteur du démembrement ; 3. Diversité des moyens de communication (Edition de CENI Info, Site Web, Flotte téléphonique IFES etc.) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déficit de relation fonctionnel entre le CENI et ses démembrements principalement son point focal (rapporteur) ; 2. Irrégularité et retard des parutions de CENI infos ; 3. Difficultés et retards d'acheminement des courriers dans les deux sens ; 4. Faiblesse de couverture des activités des démembrements dans CENI infos; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des relations fonctionnelles entre la CENI centrale et les démembrements sur tous les plans (Communication, Opérations, logistiques...) ; 2. Renforcement des capacités de communication des démembrements ; 3. Couvertes des activités des démembrements, parution à temps, augmentation du nombre de parution et du quota de distribution de CENI infos ; 4. Rétablissement et extension de la flotte téléphonique IFES
Organigramme	Existence de l'organigramme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mauvaise application de l'organigramme ; 2. Non adaptation du règlement intérieur à l'organigramme en vigueur; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réviser et adapter le règlement intérieur à l'organigramme ; 2. Créer un département en charge des relations interinstitutionnelles et les différents acteurs (parti politique, Institutions Nationales, Société civile, partenaires techniques et financiers...) 3. Réhabiliter le département juridique et des contentieux ; 4. Formaliser et Harmoniser la fonction de formation au rapporteur et de celle logistique au trésorier ;

FONCTIONNEMENT DE LA CENI ET DE SES DEMEMBREMENTS			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
collaboration entre la CENI Centrale et les Démembrements	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nomination de coordinateurs régionaux ; 2. Mise à disposition d'assistants techniques ; 3. Présence des flottes ; 4. Existence d'échanges ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Retards dans l'acheminement de courrier et documents vers les démembrements ; 2. Faiblesse des relations de travail entre le secrétaire général et les démembrements ; 3. Retard de paiement des frais de fonctionnements et des primes ; 4. Manque d'équipements ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les relations de travail entre le secrétariat général et les démembrements ; 2. Renforcer les capacités des coordinateurs régionaux ; 3. Relèvement et paiement à temps des frais de fonctionnements et des primes
Effectif actuel des démembrement de la CENI	Loyauté des membres des démembrements malgré la crise au sommet	Effectif Pléthorique ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rationnaliser les effectifs, définir des critères objectifs de sélection des membres de CEPI/CECI ; 2. Suppression des CECI dans les préfectures à l'exception de celles de Conakry;
Collaboration CENI/MATAP	<ol style="list-style-type: none"> 1. Forte implication des autorités locales à tous les niveaux dans la gestion du processus électoral ; 2. Synergie d'action entre les différents acteurs à la base ; 	Conflit d'attribution par endroit et par moment de certaines autorités ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir les attributions, les rôles et clarifier les relations entre les acteurs ; 2. Renforcer le cadre de concertation et prendre en charge les administrateurs impliqués dans la gestion du processus
l'impact des cellules préfectorale dans la gestion du processus électoral	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concertation périodique entre les membres ; 2. L'effectivité de l'esprit de cogestion ; 3. Facilitation de la mise en œuvre des activités sur le terrain ; 	Manque d'appui financier;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités des membres des cellules préfectorales ; 2. Doter en moyen financier ;
Mis à la disposition des démembrements des assistants techniques, par IFES, dans le	L'action de cette assistance technique à été positive ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Retard dans le renouvellement du contrat ; 2. Manque de coordination entre IFES et la CENI ; 3. Manque d'équipement ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuite de l'assistance technique et choix au niveau local ; 2. Equiper les futurs assistants en matériel informatique ; 3. Coordonner par la CENI centrale l'action d'IFES sur le terrain ;

FONCTIONNEMENT DE LA CENI ET DE SES DEMEMBREMENTS			
Objet	Forces	Faiblesses	Recommandations
cadre de la gestion du processus électoral			

B.9 FICHER ELECTORAL

Forces	Faiblesses	Recommandations
<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'une base des données biométriques conformément à la demande de la classe politique 2. Le caractère consensuel du fichier électoral 3. L'existence de 3.807.751 électeurs correctement enregistrés et identifiés soit plus de 75% des électeurs escomptés au début de l'opération d'enregistrement des électeurs 4. Existence et disponibilité d'une base de données intégré et exploitable 5. Disponibilité d'une cartographie électorale informatisée 6. Liste électorale sécurisée 7. Répertoire de bureaux de vote sécurisé 8. Problème d'identification des électeurs le jour du scrutin réglé par la présence de photographies des électeurs sur la carte d'électeur et la liste d'émargement 9. Existence de documents et matériels de base 10. Economie de temps et d'argent pour les futures élections 11. Existence de compétences nationales capable de mener des opérations de mise à jour sur la 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non disponibilité du contrat entre la SAGEM et la Guinée. 2. Existence d'électeurs mal enregistrés (Cartes alphanumériques) 3. Mauvaise affectation des électeurs aux bureaux de vote 4. La non flexibilité du logiciel d'enregistrement. 5. Des électeurs enregistrés et détenant des récépissés n'ont pas retrouvé leur nom sur la nouvelle liste électorale. 6. Nombre insuffisant des CARLE, du matériel, équipements et consommables 7. Les incidences financières (paiements tardifs du personnel technique et des membres des CARLE) ont engendré la démotivation et de la mauvaise fois de certains opérateurs ce personnel. 8. Retard dans l'acheminement du matériel et des consommables 9. Non respect des dispositions du code électoral 10. Incapacité notoire de certains agents 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Audit du fichier électoral, du matériel et des équipements; 2. Transfert du matériel, des équipements et des compétences aux guinéens en tenant compte des critères d'intégrité morale et de compétence 3. Organisation d'une révision systématique du fichier électoral sur la base d'une bonne stratégie qui prendra en compte: <ul style="list-style-type: none"> - La correction de toutes les anomalies et erreurs, - La suppression de la carte alphanumérique et son remplacement par la carte biométrique - un bon découpage électoral en rapprochant autant que possible les électeurs de leur bureau de vote; - l'inscription des nouveaux électeurs ayant atteint l'âge de vote, les électeurs omis... - La radiation des électeurs décédés - l'édition de nouvelles cartes d'électeurs biométriques 4. Elaboration d'un texte réglementant la

Forces	Faiblesses	Recommandations
base de données. 12. la possibilité d'organiser des élections en un temps record 13. La mise en confiance des électeurs sur la volonté politique des autorités à organiser des élections transparentes	techniques. 11. Choix complaisant des agents techniques et administratifs (opérateurs, maintenanciers, superviseurs et membres des CARLE) 12. Faible sensibilisation des guinéens vivant à l'extérieur sur la nécessité de se faire enregistrer	protection des données personnelles des électeurs 5. Prise d'un décret régissant la gestion, la sauvegarde et la sécurité du fichier électoral 6. A moyen terme, appuyer le fichier électoral biométrique par la modernisation et la consolidation du système d'état civil à travers un recensement général à vocation d'état civil.

CONCLUSION

La Guinée vient de montrer une fois de plus sa maturité sur le plan politique en organisant pour la première fois de son histoire, une vraie élection présidentielle ouverte, crédible, libre, transparente et démocratique.

La plupart des observateurs nationaux et internationaux qui ont suivi le scrutin ont mentionné dans leurs rapports les efforts considérables que la CENI a fournis pour la tenue de cette élection. Malgré les moyens financiers limités, le contexte national et international fait de contraintes et défis importants, malgré le facteur temps et les exigences des candidats, l'objectif majeur a été atteint.

C'est le lieu de rendre un hommage appuyé au Président de la Transition, Président de la République par intérim, Ministre de la Défense Nationale, le Général d'Armée Sékouba KONATE, le Premier Ministre de Transition et son Gouvernement d'union nationale, pour les efforts louables consentis pour rendre effective l'organisation de ce scrutin.

Il y a lieu aussi de remercier la communauté des donateurs à travers le Groupe International de Contact sur la Guinée pour l'accompagnement permanent et les conseils qui ont abouti à ce scrutin historique.

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE L'ATELIER D'EVALUATION



ATELIER D'EVALUATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2010

PROGRAMME

Jour 1

8h00 - 8h30	Mise en place
8h30 – 9h30	Cérémonie d'ouverture
9h30 – 11 h00	Travaux en plénière

Facilitateur : Gilbert OLOKO, Expert Electoral/IFES

- *Objectifs et résultats attendus*
- *Présentation de la démarche méthodologique*
- *Regard rétrospectif : vues globales sur l'expérience électorale (l'esprit et les principales leçons tirées : Cadre juridique et réglementaire, Administration électorale, Gestion du processus électoral, Dynamique participative...)*
- *Regard prospectif : Les leviers clés pour améliorer la performance*

11h00 – 11h30	Pause-café
11h30 – 12h45	Travaux en plénière (suite)
12h45 – 13h00	Préparation aux travaux de groupe
13h00 - 14h00	Déjeuner
14h00 – 17h00	Travaux de groupe

Groupe 1 : Cadre juridique des élections

*Facilitateurs : Isaka SOUNA, CTP/UTG/PACE
Cécé LOUA, Conseil Juridique/MATD*

Groupe 2 : Fichier électoral

*Facilitateurs : Moustapha DIALLO/MATD
Mamoudou DIALLO/CENI*

Groupe 3 : Formation électorale

*Facilitateurs : Jacques GBONIMY/CENI
Richard KOUROUMA/CENI*

Groupe 4 : Communication et sensibilisation

*Facilitateurs : Thierno Seydou BAYO/CENI
Abdoulaye BEYE/UTG/PACE/PNUD*

Groupe 5 : Logistique et sécurisation du processus

*Facilitateurs : Pathé DIENG/CENI
Abdourahamane Telly TOURE/CENI*

17h30 – 18h30	Point sur la journée (facilitateurs et rapporteurs des travaux de la journée)
---------------	---

Jour 2

8h00 – 8h30	Mise en place
-------------	---------------

8h30 – 8h45	Restitution en plénière des travaux du Jour 1 <ul style="list-style-type: none"> • <i>Séance relative à l'approche globale</i>
8h45 – 9h30	Restitution en plénière des travaux du Jour 1 (suite) <ul style="list-style-type: none"> • <i>Rétroaction sur le compte-rendu de la séance d'approche globale</i>
9h30 – 11h00	Restitution en plénière des travaux du Jour 1 (suite) <ul style="list-style-type: none"> • <i>Comptes-rendus par groupe de travail, suivis chacun d'une rétroaction (thèmes 1, 2 & 3)</i>
11h00 – 11h30	Pause-café
11h30 – 12h30	Restitution en plénière des travaux du Jour 1 (suite) <ul style="list-style-type: none"> • <i>Comptes-rendus par groupe de travail, suivis chacun d'une rétroaction (thèmes 4 & 5)</i>
12h30 – 13h00	Préparation aux travaux de groupe
13h00 - 14h00	Déjeuner
14h00 – 17h00	Travaux de groupe
	Groupe 6 : Déroulement du scrutin et centralisation
	<i>Facilitateurs : Sory SIDIBE/MATD El Hadj Boubacar DIALLO /CENI</i>
	Groupe 7 : Fonctionnement de la CENI et de ses démembrements
	<i>Facilitateurs : Ibrahima Kalil KEITA/CENI Dr Oumory SANOH/CENI</i>
	Groupe 8 : Administration et Finances
	<i>Facilitateurs : Mamadou Telly DALLO/CENI Cyriaque YOKA/UTG/PACE/PNUD</i>
	Groupe 9 : Assistance Technique
	<i>Facilitateurs : Lancei CONDE/SG/MATD Amadou Macka DIALLO/IFES</i>
17h30 – 18h30	Point sur la journée (facilitateurs et rapporteurs des travaux de la journée)

Jour 3

8h00 – 8h30	Mise en place
8h30 – 10h30	Restitution en plénière des travaux du Jour 2 <ul style="list-style-type: none"> • <i>Comptes-rendus par groupe de travail, suivis chacun d'une rétroaction (thèmes 6, 7, 8 & 9)</i>
10h30 – 11h00	Pause-café
11h00 – 13h00	Consolidation de l'information en vue de la production de la version préliminaire du rapport de l'atelier (collège des facilitateurs)
13h00 – 14h00	Déjeuner
14h00 – 15h00	Présentation du rapport général de l'atelier
15h00 – 16h00	Echanges sur le rapport
16h00	Clôture



ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM ET PRÉNOMS	LOCALITÉ	STRUCTURE	CONTACTS (TÉLÉPHONE-E-MAIL)
1	Sidibé Sory	Conakry	MATD	60-67/ 34 36 02
2	Kéita Hadja Fatou	Conakry	MATD	60 34 23 62/ 68 38 97 77
3	Dr Camara Mamadouba	Conakry	MATD	60 23 50 58
4	Kaba Amadou	Conakry	MATD	60 27 04 85
5	Ly El Hadj Amadou Nalla	Conakry	MATD	60 54 91 94
6	Dr Camara Alain Kognon	Conakry	MATD	63 10 13 88
7	Diallo Moustapha	Conakry	MATD	60 34 36 25
8	Loua Cécé	Conakry	MATD	63 01 02 39
9	Kourouma Pierre	Conakry	MATD	62 89 74 35/ 67 76 61 51
10	Touré N'Fansoumane	Conakry	MATD	60 33 749 98/ 68 56 82 34
11	Diallo El Hadj Boubacar	Conakry	CENI	60 33 74 81
12	Touré Abdourahamane Telly	Conakry	CENI	64 89 55 77/ tellytoure@yahoo.fr
13	Diallo Amadou Oury	Conakry	CENI	64 26 73 26
14	Bayo Thierno Seydou	Conakry	CENI	64 67 64 96
15	Dr Aribot Ousmane	Conakry	CENI	60 21 21 45
16	Bangoura Ousmane King	Conakry	CENI	64 64 60 27/ 60 55 42 46
17	Diallo Mamadou Telly	Conakry	CENI	60 21 64 52
18	Dieng Pathé	Conakry	CENI	64 54 49 23/ dienpathe@yahoo.fr
19	Tolno Mamie Sia	Conakry	CENI	64 25 93 77/ 62 97 77 44
20	Diallo Mamoudou	Conakry	CENI	64-65/68 21 58 57/ madjidiou@yahoo.fr
21	Zoumanigui René	Conakry	CENI	64 51 00 75
22	Baldé El Hadj Amadou Oury	Conakry	CENI	64 27 72 60
23	Kourouma El Hadj Fomba	Conakry	CENI	60 29 48 14
24	Me Kébé Salifou	Conakry	CENI	62 58 58 37
25	Kanté El Hadj Biro	Conakry	CENI	65 25 62 52/ 64 28 22 97
26	Mara Mamou Mario	Conakry	CENI	60 33 16 91/ 62 33 16 91
27	Camara Hadja Aminata Mame	Conakry	CENI	62 48 23 22/ 60 54 14 72
28	Camara Alhassane	Conakry	CNOSCG	64 32 22 16/ 24 54 50 09
29	Touré Kélétiogui	Conakry	CNT	64 40 98 73
30	Diallo Abdoulaye Binta	Conakry	CNT	67 79 46 25
31	Bah Mamadou Lamarana	Conakry	CENI	60 29 00 35

N°	NOM ET PRÉNOMS	LOCALITÉ	STRUCTURE	CONTACTS (TÉLÉPHONE-E-MAIL)
32	Bah Ibrahima Korkea	Conakry	MATD	60 37 31 42
33	Diallo Alpha Issiaga	Conakry	MATD	62 29 92 67/ 64 71 41 14
34	Diallo Souleymane	Conakry	CENI	67 68 78 18/ 62 92 41 00
35	Camara Sékou Naby	Conakry	MATD	64 41 01 43/ sekounaby@yahoo.fr
36	Kaba Sanaba	Conakry	Présidence	60 3458 27/ 62 20 00 19
37	Camara Aboubacar	Conakry	CECI MATAM	67 34 79 43/ 64 34 79 43
38	Magassouba Moriba	Conakry	MATD	62 95 79 41/ 60 43 54 95
39	Touré Almamy Samory	Conakry	CENI	60 81 61 41
40	Yansané Alkaly Manguet	Conakry	CECI KALOUM	64-68/ 25 56 05/ 67 25 25 91
41	Bah Abdoul Karim	Conakry	CENI	60 29 63 03
42	Dr Sano Oumory	Conakry	CENI	60 52 71 08/ 62 14 33 81
43	Kéita Ibrahima Kalil	Conakry	CENI	64 37 52 20
44	Soumah Ali	Conakry	CENI	62 07 57 27/ 24 30 70 05
45	Colonel Kéita Abou	Conakry	FOSSEPEL	60 54 98 79/ 64 50 05 43
46	Colonel Baldé Mamadou Saliou	Conakry	FOSSEPEL	65-68/ 28 53 75 msbaldez@yahoo.fr
47	Condé Gilles Mory	Conakry	URTELGUI	65 68 32 35
48	Camara Mamadou Sanassa	Conakry	RTG	64 25 45 93/ 60 37 12 36
49	Bèye Abdoulaye	Conakry	UTG	60 64 45 33
50	Kouyaté Moussa	Conakry	CENI	60 28 29 25
51	Fadiga El Hadj Sankoumba	Conakry	MAEGE	64 23 76 86/ 60 21 01 17
52	Haba Charles André	Conakry	Primature	60 21 21 71/ 64 20 30 71
53	Kaba Abdoulaye	Conakry	MATD	60 55 27 58
54	Massandouno Lansana	Conakry	CODE	64 26 06 84/ 68 42 84 36
55	Sorry Georges Abraham	Conakry	CENI	63 96 60 30/ 62 96 60 20
56	Kourouma Richard	Conakry	CENI	64 79 31 13/ 68 34 42 05/ korichardgn@yahoo.fr
57	Bah Alhassane Tangué	Conakry	CENI	64 21 51 15/ tangueba1951@yahoo.fr
58	Loua Augustin	Conakry	REGOEL	68 60 28 78
59	Zoumanigui Mohamed Sidiki	Conakry	Cour suprême	63 58 14 26/ 60 58 14 26
60	Gbonimy Jacques	Conakry	CENI	64 23 30 96/ jagbonimy@yahoo.fr
61	Lamah Raphael Gbamon	Conakry	CENI	67 34 64 75
62	Dr Camara N'Faly Raoul	Conakry	Arc-en-ciel	66 53 38 88/ 67 81 00 82/ 68 00 01 23
63	Barry Mamadou	Conakry	UTG/ PNUD	66 17 27 12

N°	NOM ET PRÉNOMS	LOCALITÉ	STRUCTURE	CONTACTS (TÉLÉPHONE-E-MAIL)
64	Mara Kalva	N'Zérékoré	CEPI	68 22 33 79
65	Lamah Luopou Françoise	N'Zérékoré	CEPI	68 37 64 67/ 65 55 94 71
66	Condé Kansaréba	Kouroussa	CEPI	60 30 98 26/ 62 13 67 53
67	Kaba Abdourahamane	Faranah	CEPI	60 28 77 51
68	Camara Mamby	Kankan	CEPI	64 44 93 08
69	Toukara Oumou Tibou	Fria	CEPI	60 35 15 66/ 64 37 26 09
70	Camara Abdoulaye	Kissidougou	CEPI	60 58 23 62
71	Sow Hadja Nènè Adama	Dalaba	CEPI	60 57 12 10/ 67 57 12 10
72	Touré Mamadou	Mali	CEPI	60 45 46 98/ 68 34 79 43
73	Diallo Boubacar Talibé	Labé	CEPI	68 19 95 04/ 67 68 36 95
74	Bah Mamadou Hâdy	Pita	CEPI	60 28 15 20/ 62 37 81 81
75	Touré Kounda	Kindia	CEPI	64 33 20 59
76	Kpoghomou Mathieu	Yomou	CEPI	62 09 61 01
77	Souaré Sékou	Boké	CEPI	64 39 28 55
78	Chérif Mamadou Aliou	Télimélé	CEPI	60 45 54 98/ 68 45 54 98
79	Toukara Aminata	Conakry	SFCG	62 90 41 82/ 60 36 05 03
80	Inasu Salifou	Conakry	CEDEAO	64 91 23 99
81	Diallo Mamadou Cellou	Conakry	IGF/ MEF	65 22 45 03/ cellougpere@yahoo.fr
82	Bangoura Mamadou Kobro	Conakry	IGE/ MECEA	60 43 18 00/ 64 35 19 55
83	Tchelibou Serge	Conakry	UE	62 88 71 61
84	Souaré Alhassane	Conakry	Observateur	64- 68/85 29 26
85	Barry Adama Dian	Conakry	PNUD	64 28 14 46
86	Souna Issaka	Conakry	UTG/ PNUD	24 62 06 00
87	Matatu Nicholas	Conakry	IFES	66 36 36 35/ nmatatu@ifes.org
89	Jobbins Mika	Washington	SFCG	24 771 718/ mjobbins@sfcg.org
90	Ahitungiye Flondi	Burundi	SFCG	25 779 980 473
91	Diallo Amadou Macka	Conakry	IFES	63 50 26 15/ macka108@yahoo.fr
92	Condé Seny	Conakry	IFES	63 43 94 70
93	Yoka Cyriaque	Conakry	UTG/PNUD	64 08 11 24/ cyriaque.youa@undp.org
94	Général Sanagaré Siaka Toumani	Conakry	CENI	
95	Camara Lousény	Conakry	CENI	64 25 28 68/62 20 22 03
96	Soumah mariame	Conakry	CENI	67 73 51 33
97	Sow Nènè Mariama	Conakry	CENI	68 73 19 43

N°	NOM ET PRÉNOMS	LOCALITÉ	STRUCTURE	CONTACTS (TÉLÉPHONE-E-MAIL)
98	Sandy Christine	Conakry	CENI	64 02 03 23
99	Youla Hawa	Conakry	CENI	64 65 13 47
100	Bangoura Aïssata Kamaldine	Conakry	CENI	67 72 97 08

ANNEXE 3 : RESOLUTIONS DE L'ATELIER

1. La CENI devra prendre des mesures diligentes pour la transmission du rapport de l'atelier d'évaluation au Gouvernement ;
2. Elaboration d'un Plan d'actions réalistes pour la mise en œuvre des recommandations ;
3. Large diffusion des résultats de l'évaluation ;
4. Communication ciblée ;
5. La plénière de la CENI ne peut en aucun cas modifier les contenus des travaux du présent atelier.